

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST  
Saint-Leu Trois-Bassins Saint-Paul Le Port La Possession

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2013



# INFORMATION

Les services du TCO réalisent chaque année un rapport d'activités qui dresse un bilan de toutes les actions conduites par l'agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire. Ce document constitue un outil de référence à l'intention des élus communautaires et conseillers municipaux des communes membres.



# EDITORIAL

Les services du TCO réalisent chaque année un rapport d'activités, qui dresse un bilan de toutes les actions conduites par l'agglomération aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire. Ce document constitue un outil de référence à l'intention des élus communautaires et conseillers municipaux des communes membres.

# SOMMAIRE

## L'institution

La construction d'un espace communautaire

Cinq communes pour un territoire

Le TCO, une communauté d'agglomération

Les compétences de la collectivité

Les instances délibérantes

page

page

page

page

page

page

## Le Rapport financier

Le compte administratif 2013

Les taux de réalisation

L'épargne nette

Le fonctionnement

Les recettes

Les dépenses

L'investissement

Les dépenses

Les recettes

La synthèse globale 2008/2013

page

## Annexes

Le taux de couverture par commune

L'analyse financière comparée

La gestion de la dette

La fiscalité

page

page

page

page

page

# SOMMAIRE

## 7 Objectifs pour le développement du Grand Ouest

# 01 Renforcer l'attractivité du territoire

page

# 02 Participer à la création d'emplois durables

page

# 03 Développer les conditions d'une mobilité pour tous

page

# 04 Rendre le territoire durable

page

# 05 Favoriser la mixité sociale par le logement

page

# 06 Contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire

page

# 07 Disposer d'une administration performante

page



# L'INSTITUTION



## CINQ COMMUNES POUR UN TERRITOIRE

Le Territoire de la Côte Ouest est une communauté d'agglomération qui regroupe cinq communes : La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Leu, Trois-Bassins. Sur ce territoire, qui s'étend sur 53 606 hectares, vivent 214 106 habitants. Le TCO, créé en 2001, compte aujourd'hui 269 agents et fonctionne avec un budget de 146,5 millions d'€.

### **La Possession, du Littoral à Mafate...**

La Possession du Roy d'il y a 351 ans, simple rivage puis hameau et paroisse, est aujourd'hui devenue l'une des communes les plus attractives de l'île. Avec plus de 22 000 habitants sur 12 hectares environ, la ville bat tous les records de l'île en matière de croissance démographique. Reliée à Saint-Denis depuis 1963, La Possession, fière de ses jujubes, a su également relever le défi économique par ses zones artisanales, en littoral, et son agriculture avec de l'arboriculture dans les bas, de la canne à sucre à mi-hauteur, du maraîchage et de l'élevage à Dos d'Âne. Autre atout : le tourisme vert et de pleine nature sous le Vent, qui s'épanouit de la Grande Chaloupe à la Rivière des Galets via le Chemin des Anglais, Dos d'Âne, et le Cirque de Mafate.

### **Le Port, la cité maritime**

Créée le 22 avril 1895, la commune du Port est l'une des plus jeunes de l'île de La Réunion. Elle est aussi la plus petite avec une superficie totale de 1 660 ha. C'est pourtant sur ce minuscule territoire communal que sont implantées les deux seules unités portuaires de commerce de l'île, forgeant une identité unique dans l'île : cité ouvrière, berceau du syndicalisme réunionnais, véritable porte de l'île par où entrent et sortent les marchandises et les voyageurs. Quatrième commune de l'île par le nombre d'entreprises implantées sur son territoire et première en termes de concentration d'entreprises, le Port s'inscrit comme un élément moteur de l'économie locale.

### **Saint-Paul, la plus grande commune de l'île**

S'étalant sur plus de 24 000 ha, Saint-Paul est l'une des trois plus grandes communes de France. Considérée comme le berceau du peuplement de La Réunion, elle en a été la capitale jusqu'en 1738. Saint-Paul bénéficie d'atouts naturels importants et connaît un développement touristique sur le littoral (avec des structures hôtelières, un port de plaisance, ...) mais aussi dans les hauts sous des formes beaucoup plus familiales (tables et chambres d'hôtes, artisanat, ...). En matière économique, la commune mêle commerces de proximité et zones commerciales avec en point d'orgue une institution : le marché forain, que locaux et touristes prennent plaisir à fréquenter. Sur le plan des loisirs, Saint-Paul offre toutes sortes d'activités sportives liées à la mer ou à la montagne, sur terre ou dans les airs.

## Trois-Bassins, au cœur de l'authenticité

Trois-Bassins s'étend sur plus de 4 500 ha du « battant des lames au sommet des montagnes ». La ville a entrepris ces dernières années de nombreux travaux qui ont permis la réalisation d'équipements tels que la structuration de Bourg, la modernisation des routes, la réhabilitation des écoles, de la mairie, et l'aménagement de la Plateforme de Services Publics. Trois-Bassins offre désormais aux habitants un cadre de vie à nul autre pareil. Carrefour des Hauts de l'Ouest, la commune a fait de l'authenticité sa marque de fabrique.

## Saint-Leu, en pleine mutation

Autrefois on y produisait du café, avant que ne se développent les grands domaines fonciers et l'industrie sucrière. C'est à Saint-Leu qu'éclate en 1811 la première grande révolte des esclaves. Commune à vocation rurale, Saint-Leu se tourne peu à peu vers le tourisme et mise de plus en plus sur une vocation balnéaire et résidentielle. Plusieurs projets d'envergure ont été menés à terme comme la réalisation de la voie de contournement ainsi que la restructuration du centre-ville. Les activités qui s'y développent, font de cette commune une région incontournable pour tous les amateurs de sports (parapente, plongée sous-marine, pelote basque, ...) et de culture (festivals, concerts, théâtre, ...).

## Aujourd'hui

5 COMMUNES	HABITANTS	SUPERFICIES (ha)
La Possession	30 584	11 835
Le Port	38 881	1 162
Saint-Paul	104 907	24 128
Trois-Bassins	7 157	4 258
Saint-Leu	30 770	11 837

## Et demain

	En 2010	En 2020	Evolutions
Population	210 000	232 000	+ 22 000
Jeunes	72 000	71 000	- 1 000
Adultes	114 450	124 000	+ 9 500
Seniors	17 000	27 000	+ 10 000
Seniors + 75 ans	6 500	10 000	+ 3 500
Actifs (avec ou sans emploi)	91 000	101 000	+ 10 000
Ménages	69 500	86 000	+ 16 500

Source Insee

## LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE COMMUNAUTAIRE

En 2001, la CIVIS, communauté de communes - issue du SIVOMR, premier syndicat intercommunal à vocation multiple de La Réunion, créé en 1983 - est profondément impactée par les élections municipales. Avec la nouvelle donne politique, deux communes de l'Ouest demandent à se retirer de la CIVIS. En effet, la loi invite les intercommunalités à se conformer à un périmètre « d'un seul tenant et sans enclave ». La continuité géographique devient une condition nécessaire pour favoriser le plein exercice des compétences « aménagement » et « développement économique ». Les communes du Port et de La Possession s'interrogent alors sur leur rattachement à la communauté de communes de l'Ouest (CCCO) composée de St-Paul, St-Leu et Trois-Bassins. La CCCO intéressée par le nouveau statut de communauté d'agglomération, accepte alors l'adhésion de ces deux nouvelles communes et étend ainsi son périmètre pour devenir la plus grande intercommunalité de La Réunion. Ainsi naît la communauté d'agglomération du « Territoire de la Cote Ouest », forte alors de 180 000 habitants et d'un périmètre parfaitement conforme à un vrai bassin de vie, que le SAR de 1995 avait identifié comme la microrégion Ouest.

## LE TCO, UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le TCO est une communauté d'agglomération. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui dispose du droit de prélever l'impôt. Cette structure prévoit également une importante intégration des communes membres. Une communauté d'agglomération doit, selon l'article L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales. :

- rassembler au minimum 50 000 habitants ;
- comporter une commune d'au moins 15 000 habitants
- être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave

Par la population comme par le degré de coopération, elle se trouve à un niveau intermédiaire entre la communauté de communes et la communauté urbaine.

## LES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ

Le TCO exerce des compétences en matière de :

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville,
- création ou aménagement et entretien de voirie,
- environnement et cadre de vie
- culture et sport
- aide sociale
- coopération internationale
- accès à l'outil informatique via les espaces cyber-base et les cybermobiles

# LES INSTANCES DELIBERANTES

## Principes

Le TCO est administré par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct dans le cadre du scrutin municipal. Les conseillers communautaires sont élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans.

## Le conseil communautaire

Le conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité.

Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président, soit au siège de la communauté, soit dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une de ses communes membres.

Les séances sont publiques. À la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat et à la majorité absolue, de se réunir à huis clos.

### Le nombre de sièges

En vertu de l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2014, la composition du conseil communautaire du TCO prévoit une assemblée de 64 élus.

## Le bureau communautaire

Le bureau est composé du président, des vice-présidents et d'un membre conseiller communautaire. Il se réunit tous les mois pour exercer des attributions déléguées par le Conseil communautaire. Il est aussi un lieu de débat entre ses membres afin de préparer et définir les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire.



## **Les commissions**

Les commissions thématiques sont appelées à étudier en amont les affaires qui seront soumises au vote du Conseil ou du Bureau communautaires et sont présidées par les vice-présidents. Les commissions ont pour rôle d'instruire les affaires qui leur sont soumises et préparent des rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leurs secteurs d'activités. L'avis des commissions est formulé sur les projets de délibération. Leur travail est transmis au Bureau communautaire qui décide de la suite à donner aux dossiers.

## **Le président**

Le président prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de la communauté.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le supérieur hiérarchique des services de la communauté. Il représente la communauté en justice. Il peut recevoir délégation du conseil de communauté de certaines de ses attributions et peut déléguer sa signature à certains personnels administratifs.

## **Les vice-présidents**

Les vice-présidents n'ont pas d'attribution propre. Toutefois, le président peut leur accorder personnellement des délégations de fonction.

# **EN CHIFFRES**

**261 délibérations**

**47 décisions**

**24 commissions de coordination  
et de propositions**

**12 bureaux communautaires**

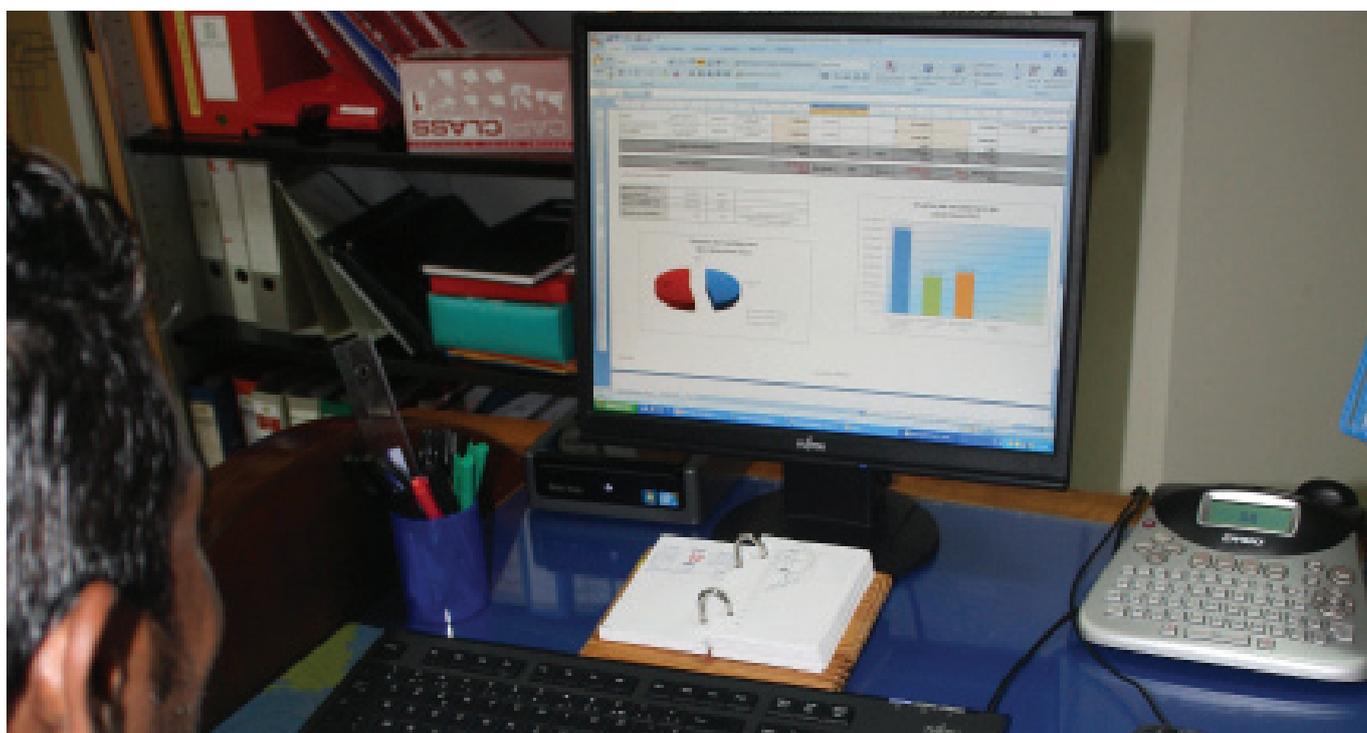
**6 conseils communautaires**

# LE RAPPORT FINANCIER

La direction des services financiers se compose d'un pôle budgétaire, d'une cellule analyse et prospective et d'un service du système de l'information financier récemment créé.

C'est une direction transversale dont les missions principales sont consacrées à la mise en œuvre de la politique financière de l'agglomération définie par les élus, à l'élaboration et à l'exécution du budget en étroite collaboration avec les directions opérationnelles et conformément aux crédits inscrits. Enfin la direction des services financiers s'attache à sécuriser le portage financier de toutes les opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2009-1014. Dans un environnement financier marqué par des dotations de l'Etat en diminution et un levier fiscal amputé sur la fiscalité entreprise, le TCO maintient au titre de 2013 une situation financière satisfaisante, avec un niveau d'investissement soutenu (de l'ordre de 20 à 21 M€/an en moyenne depuis 2008).

Cependant, le stock de dette au 31 décembre 2013 reste à surveiller compte tenu de sa progression importante ces dernières années (17 M€ en 2008 à + de 60 M€ en 2013).



## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

A la clôture de l'exercice, le compte administratif de l'exercice 2013 du TCO dégage un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2,8 M€ et un besoin de financement de 0,4 M€, soit un excédent net de clôture de 2,4 M€.

### L'exercice budgétaire 2013 du TCO a été arrêté à hauteur de :

→ En dépenses globales : 170,2 M€. Pour sa part, le volume de dépenses réelles réalisées en 2013 s'élève à 148,2 M€.

Fonctionnement = 123,5 M€ (soit 83%)

Investissement = 24,7 M€ (soit 17%)

→ En recettes globales : 172,5 M€.

### Les taux de réalisation de l'exercice 2013

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
<b>Taux de réalisation 2013</b>	<b>73 %</b>	<b>72 %</b>		<b>99 %</b>	<b>101 %</b>
<b>Rappel des taux de réalisation 2012</b>	<b>91 %</b>	<b>95 %</b>		<b>98 %</b>	<b>101 %</b>

### L'épargne nette

L'épargne nette est un indicateur de santé financière. Il correspond au solde restant une fois payées toutes les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette.

En K€	2011	2012	2013
<b>Epargne nette</b>	<b>5 158</b>	<b>5 000</b>	<b>3 254</b>

# LE FAIT MARQUANT

En 2009, le TCO a validé sa feuille de route en matière d'investissement jusqu'en 2015 avec le Plan Pluriannuel des Investissements. Sur un volume global de 200 M€, le TCO a réalisé au 31 décembre 2013 près de 104 M€ répartis comme suit :

Environnement : 30 M€

Transports : 26 M€

Aménagement/habitat : 19 M€

Economie : 13 M€

Tourisme : 10 M€

Culture : 4 M€

Pour sécuriser le portage financier de ces opérations, le TCO a souhaité un accompagnement pluriannuel avec l'Agence Française de Développement, à des taux bonifiés (2,01% sur 15 ans, contre 3,85% sur le marché). De plus, dans le cadre de ce partenariat, le TCO est assuré d'avoir 60% de son besoin annuel d'emprunt.

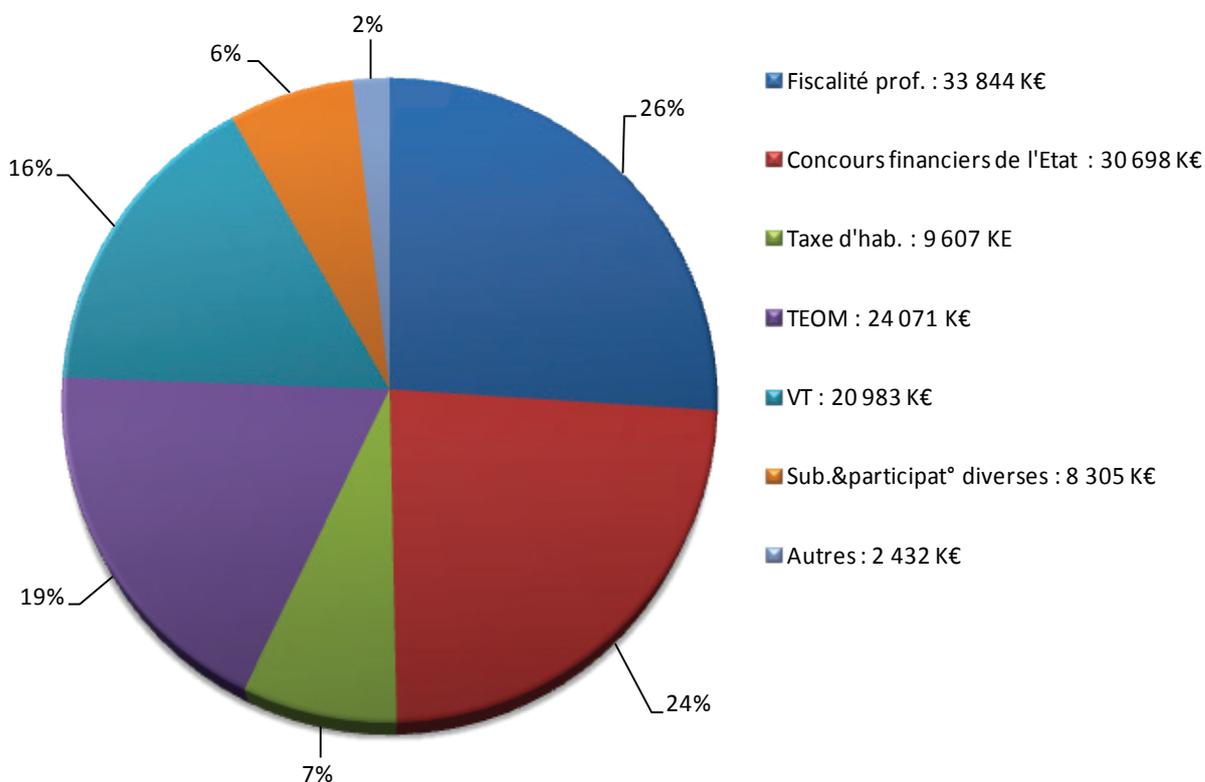
## GRAPHIQUE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN CONSTANTE PROGRESSION

# LE FONCTIONNEMENT

## → Les Recettes

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement

⇒ 129 940 746 €



Globalement la fiscalité représente près de 70% de nos recettes de fonctionnement, avec 2/3 prélevés sur les entreprises et 1/3 sur les ménages. La capacité pour le TCO d'actionner les taux aussi bien sur les entreprises que sur les ménages est aujourd'hui limitée dans un contexte de ralentissement de la croissance économique.

D'où l'importance pour le TCO d'investir dans des équipements productifs de revenus et subventionnés afin de dynamiser nos recettes fiscales.

## L'évolution des recettes de fonctionnement

	2011	2012	2013	Evolution 13/12	Evolution en €
Fiscalité professionnelle (1)	32 136 150	30 938 957	<b>33 844 015</b>	9%	2 905 058
Concours financiers de l'Etat (2)	29 402 666	30 914 775	<b>30 698 290</b>	-1%	-216 485
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (3)	21 233 455	22 641 110	<b>24 070 688</b>	6%	1 429 578
Versement Transport (4)	17 261 317	19 042 126	<b>20 983 317</b>	10%	1 941 191
Taxe d'Habitation (5)	8 694 272	9 181 016	<b>9 606 993</b>	5%	425 977
Subventions (6)	4 514 045	6 786 345	<b>4 321 461</b>	-36%	-2 464 884
Participation des usagers (7)	2 875 756	3 744 730	<b>3 983 614</b>	10%	238 884
Autres recettes (8)	1 711 195	1 388 034	<b>2 432 368</b>	75%	1 044 334
<b>TOTAL</b>	<b>117 828 856</b>	<b>124 637 093</b>	<b>129 940 746</b>	<b>4%</b>	<b>5 303 653</b>

(1) Sur les 2.9 M€ d'augmentation, 1.2 M€ concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (recette + importante qu'en 2012) et 1.7 M€ concernent des rôles supplémentaires TP (taxes professionnelles) et CFE (cotisation foncière des entreprises)

(2) Diminution essentiellement liée à une baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) (-1%)

(3) Produit supplémentaire de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dû principalement à des bases dynamiques (+5%)

(4) Augmentation due à la dynamique des bases

(5) Augmentation due à la dynamique de la base (Taux de TH de 6.82% inchangé depuis 2011)

(6) Diminution constatée en 2013 car pas de dotation du Conseil Général au titre des transports scolaires (2012 = 1.2 M€ et 2013 = 0€). De plus, en 2012 des régularisations sont intervenues au titre des éco organismes et du PLIE.

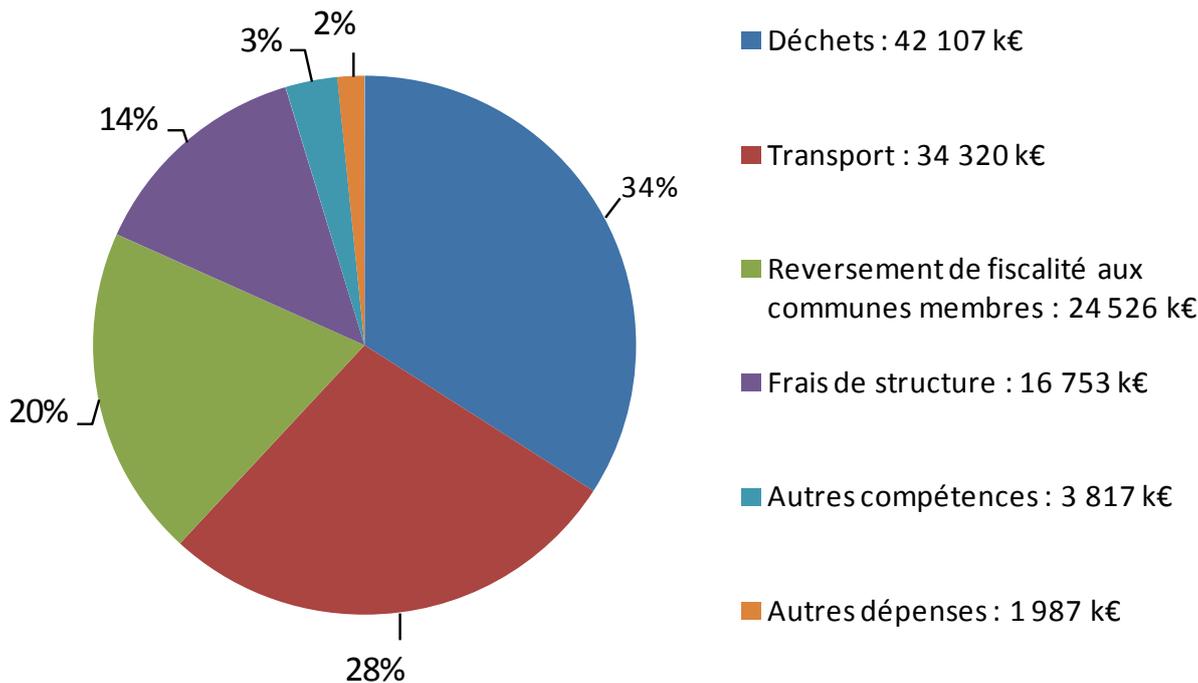
(7) Augmentation liée à la recette du camping (ouverture en décembre 2012)

(8) Recette exceptionnelle liée à des régularisations sur des prestations antérieures + produit lié à une cession de terrain

## → Les Dépenses

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

⇒ 123 522 692 €



Globalement 62 % de nos dépenses de fonctionnement sont consacrées aux prestations de services en matière environnement et transports. Compte tenu du ralentissement attendu de nos recettes de fonctionnement pour les années futures (maintien des taux de fiscalité, gel voire diminution des dotations de l'Etat), le TCO a tout intérêt à contenir la croissance de ses charges de fonctionnement pour développer de nouvelles compétences et assurer le remboursement de sa dette future.

## L'évolution des dépenses de fonctionnement

.1

.5

.3

TABLEAU .4

### \* Les Prestations de services aux usagers : + 4 %

Environnement + 5 % = augmentation due essentiellement au passage du cyclone Dumile début 2013 (1,6M€) et à la DSP du centre de tri.

Transports + 2 % = impact des avenants mis en service en 2013 (transport de personnes à mobilité réduite, création de dessertes à Saint-Paul, mise en œuvre d'équipements porte vélos, expérimentation semaine de 4,5 jours sur La Possession...)

### \* Les indemnités élus: + 22 %

Régularisation due à l'affiliation des élus à la Sécurité Sociale en 2013. Si le cumul des indemnités des élus est supérieur à 50% du plafond de la sécurité sociale, obligation est faite à ces élus de cotiser à la Sécurité sociale.

### \* Les frais de siège : + 33 %

Les dépenses générées par la réhabilitation du siège social (déménagement, gardiennage, interconnexion des sites distants..) représentent 330 K€.

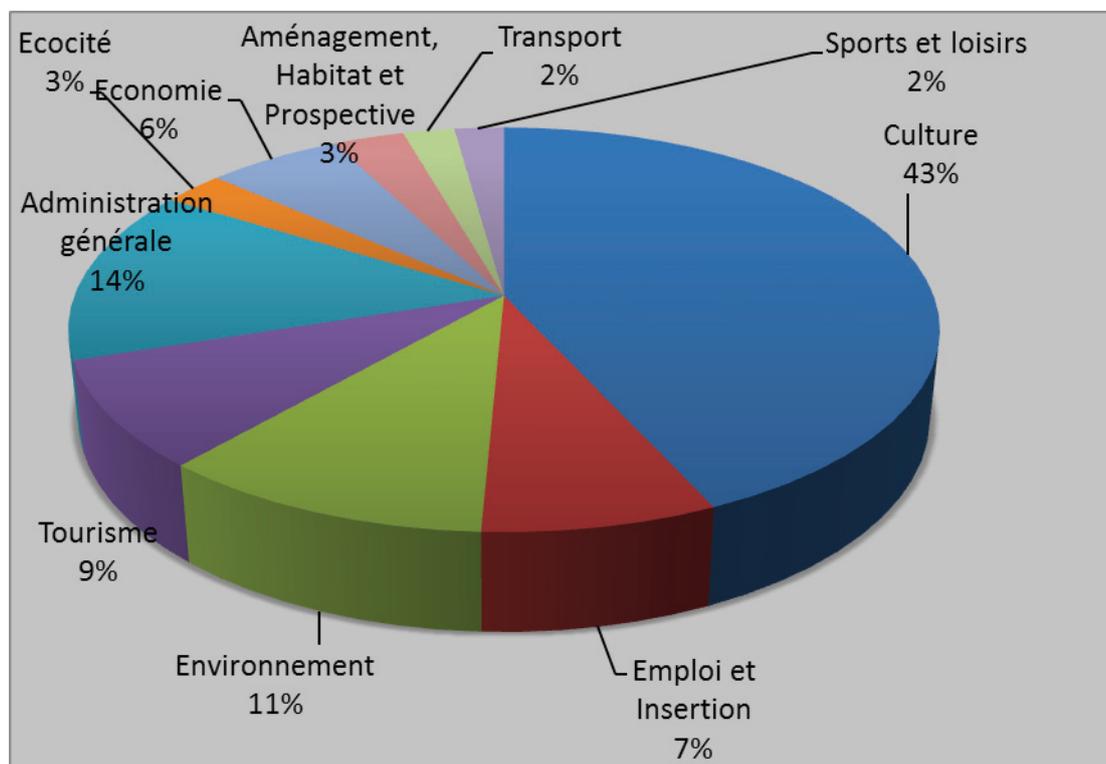
Subventions exceptionnelles pour 130 K€ = aide aux Philippines, séminaire INTA Ecocité et coopération avec Madagascar. formation + 80 K€/ à 2012 = volonté de mettre l'accent sur la professionnalisation des agents.

### \* Les honoraires : + 49 %

Mission d'assistance confiée au cabinet Deloitte pour la préparation du cadrage financier de la période 2014-2020 (104 k€)

Dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, le TCO a versé un montant global de 2,3 M€ aux associations, dont 1 M€ à la culture.

Avec la mise en place de la régie d'enseignement artistique qui sera pleinement opérationnelle en 2014, cette enveloppe sera répartie différemment, avec 50% fléchés sur la régie. L'objectif de cette structure est de proposer une offre d'enseignement aux arts de la scène et arts plastiques dans le cadre d'un projet pédagogique global.



	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
<b>Subventions aux associations</b>	2 705 453 €	2 756 504 €	2 327 949 €	- 16%

## ZOOM

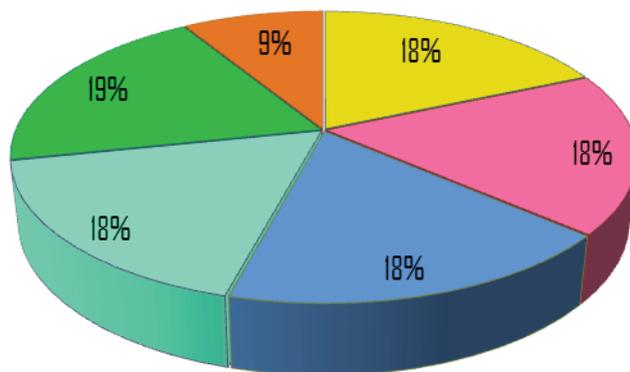
**2,3 M€**

versés aux associations pour  
l'exercice des compétences

# L'INVESTISSEMENT

## → Les Dépenses

### La structure des dépenses d'investissement



- Environnement : 3 894 k€
- Animation et Valorisation du Territoire : 3 884 k€
- Transport et Voiries : 3 835 k€
- Aménagement et Propectives : 3 792 k€
- Administration Générale : 4 224 k€
- Economie et Insertion : 1 891 k€

### L'évolution des dépenses d'investissement

2011	2012	2013
33,49 M€	28,9 M€	21,6 M€

En 2011, l'acquisition du centre de tri et la participation à la SEMADER ont représenté 12M€. Hors ces 2 dépenses, le volume d'investissement 2011 = 21 M€

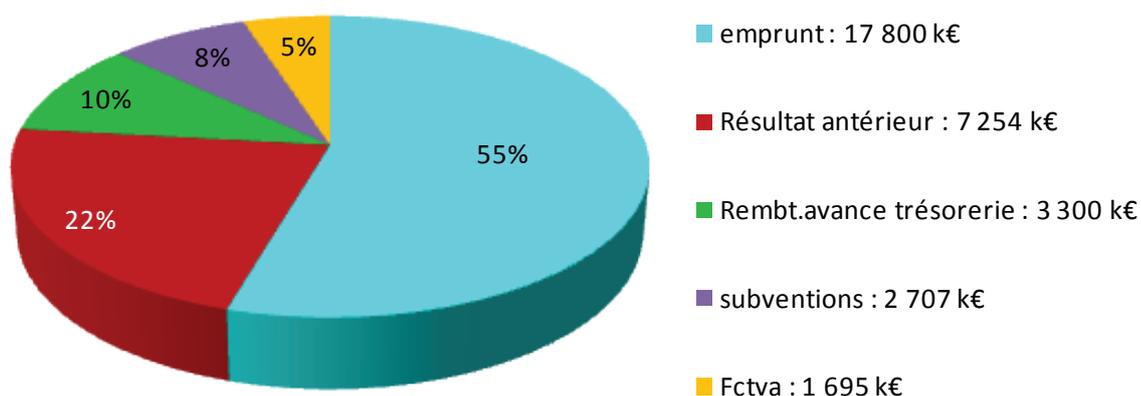
En 2012, la réalisation du camping et l'aménagement du littoral de St Leu ont représenté une dépense de 5,8 M€.

→ Hors dépenses exceptionnelles, en moyenne le volume d'investissement est de 21 M€ sur les 3 exercices

## → Les Recettes

### La structure des recettes d'investissement

Cette année encore l'emprunt a une place prépondérante dans le financement de nos investissements. Au titre de 2013, c'est 17.8 M€ qui ont été mobilisés, soit une annuité supplémentaire de 1.4 M€ à compter de 2014.



### L'évolution des recettes d'investissement

2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
29,6 M€	31,6 M€	32,7 M€	3 %

A noter la faible part des subventions perçues par le TCO : moins de 3M€ pour 2013. C'est le volume moyen constaté depuis 3 ans. Pour les exercices futurs, le TCO a tout intérêt à privilégier des opérations plus fortement subventionnées, afin de limiter le recours à l'emprunt.

<b>RECAPITULATION DU TERRITOIRE</b>	<b>3 884 177,47</b>	<b>3 707 407,17</b>	<b>1 78 770,30</b>
	2 678 153,57		2 678 153,57
	823 387,63	465 148,71	358 238,92
TCO	96 522,15	96 522,15	-
	163 690,43		163 690,43
	43 964,59		43 964,59
ul	15 310,04	15 310,04	
ts versées	14 000,00		14 000,00
<b>E</b>	<b>3 835 028,41</b>	<b>576 980,90</b>	<b>3 258 047,51</b>
	1 438 194,10		1 438 194,10
	1 042 949,55		1 042 949,55
	800 802,64		800 802,64
ent touristique de Saint leu	160 007,66		160 007,66
	60 354,21		60 354,21
	59 370,72		59 370,72
	55 160,16		55 160,16
	42 930,43		42 930,43
	37 848,12		37 848,12
ur le logement	34 937,00		34 937,00
	30 000,00		30 000,00
	20 886,25		20 886,25
	7 770,00		7 770,00
r littoral)	1 312,74		1 312,74
	292,00		292,00
<b>ROSPECTIVE</b>	<b>3 792 815,58</b>	<b>-</b>	<b>3 792 815,58</b>
	1 034 782,90	1 034 782,90	
	700 376,28		700 376,28
	551 252,58	551 252,58	
	508 461,58		508 461,58
	259 554,06	259 554,06	
	255 450,00		255 450,00
	105 539,67		105 539,67
	96 737,48	96 737,48	
	15 138,30	15 138,30	
nents du Tco	12 407,01	12 407,01	
'co	5 391,04	5 391,04	
	1 790,25		1 790,25
	1 088,29	1 088,29	
urope-etat	538,20		538,20
<b>ENERALE</b>	<b>3 548 507,64</b>	<b>1 976 351,66</b>	<b>1 572 155,98</b>
	1 175 978,47		1 175 978,47
de Saint Leu	163 003,64	163 003,64	
ement à la création d'activités/tco	146 162,67		146 162,67
	143 144,20		143 144,20
	96 714,02	96 714,02	
iques	52 514,00		52 514,00
tension de montvert	58 261,15		58 261,15
ique	24 929,07	24 929,07	
	16 068,35		16 068,35
	8 800,00		8 800,00
de trois bassins	4 870,15	4 870,15	
	878,00		878,00
es d'échange tco	451,00	451,00	
<b>ITION</b>	<b>1 891 774,72</b>	<b>289 967,88</b>	<b>1 601 806,84</b>
atique	508 529,24		508 529,24
nents	72 717,21		72 717,21
	581 246,45	-	581 246,45
t.i.c.	94 902,28		94 902,28
	94 902,28	-	94 902,28
	<b>21 612 772,34</b>	<b>7 022 869,49</b>	<b>14 589 902,85</b>

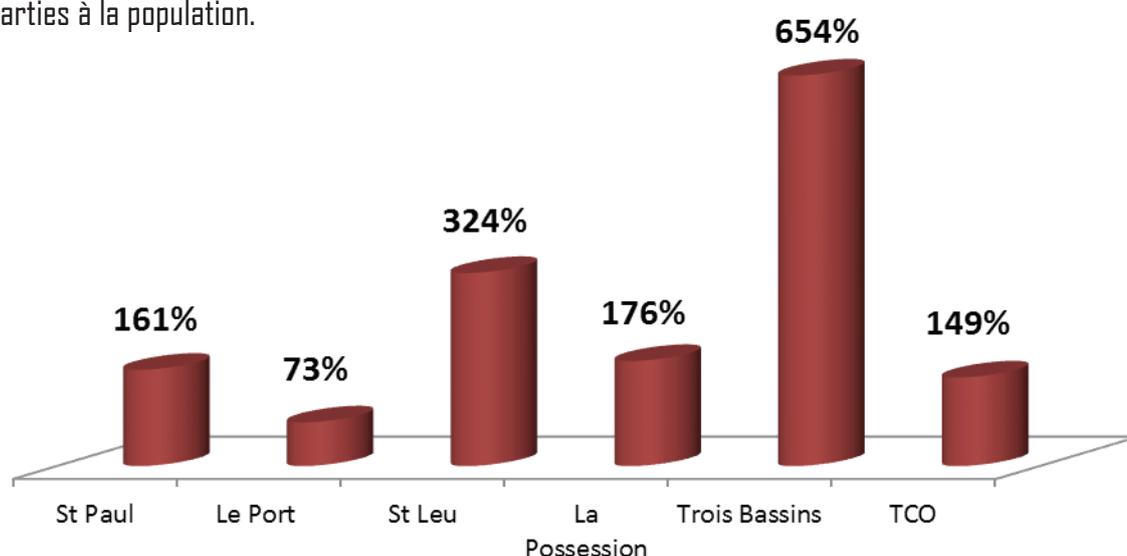
# SYNTHESE GLOBALE 2008 / 2013

Projets ventilés / segmentation stratégique		Montant PPF réalisé de 2008 à 2013	Montant PPI réalisé de 2008 à 2013
<b>Finalité Politique</b>	<b>Contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire</b>	<b>7 791</b>	<b>15 046</b>
<b>Axe strat</b>	<i>Conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire</i>	3 612	12 239
<b>Projet PPI</b>	Pôle de loisirs et nature de Dos D'Ane		932
	Camping intercommunal		5 042
	Sentier littoral, aménagement de la route Hubert Delisle		5 739
	Signalisation touristique		526
	<i>Démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence</i>	4 179	2 807
	Zénith		1 516
	Antenne d'enseignement artistique à Plateau Caillou, annexes et maison de Trois Bassins		1 291
	<b>Développer les conditions d'une mobilité pour tous</b>	<b>186 362</b>	<b>25 627</b>
	<i>Développer le recours aux modes alternatifs et rationaliser l'usage de la voiture</i>		16 464
	Itinéraires Privilégiés : rue Saint Louis, rue 20 décembre, RN1 E (couloirs de bus, TCSP...)		8 622
	Acquisition de bus propres		359
	Régime d'aide PDU de soutien aux communes		6 597
	Etudes prospectives		886
	<i>Développer le recours aux transports collectifs</i>		9 163
	Aménagement de 1656 points d'arrêt du réseau Kar Ouest		
	Rénovation et extension de la gare routière de Saint Paul		9 163
	<b>Développer un patrimoine durable, adapté et au service de l'usager</b>		<b>1 329</b>
	<i>Améliorer la connaissance patrimoniale et optimiser les ressources</i>		1 329
	Mise aux normes et extension du siège social du TCO		1 329
	Acquisition de locaux à la Possession (Anséllia)		-
	<b>Donner aux usagers du TCO les meilleures chances de bénéficier des commodités des services de communication électronique</b>		<b>201</b>
	<i>Avoir une couverture totale du territoire par ses services numériques</i>		126
	Développer du haut débit		126
	<i>Développer l'administration électronique et les usagers des services numériques</i>		75
	Carte vie quotidienne		75
	<b>Garantir un service public des déchets raisonné</b>	<b>228 522</b>	<b>29 645</b>
	<i>Offrir aux usagers un service de collecte et de traitement durable</i>		29 262
Acquisition de matériels de pré-collecte		8 519	
Réalisation de 5 nouvelles déchèteries/		4 445	
Réhabilitation des 6 déchèteries existantes/Réhabilitation de 3 décharges		2 370	
Extension et optimisation de la plate forme de compostage du Port/mise aux normes de la plate forme de transit du Port/		3 847	
2 plates formes de déchets verts (ST Leu-Cambaie)		200	
Réhabilitation fourrière cambaie-complexe animalier et véhicules		124	
Aménagement des points de regroupement		261	
Rachat du centre de tri du Port		9 496	
<i>Rendre le territoire plus respectueux de ses ressources</i>		383	
Etudes prospectives environnementales		383	
<b>Participer à la création et au maintien d'emplois durables par le développement de l'activité économique</b>	<b>8 990</b>	<b>12 666</b>	
<i>Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion</i>	7 079	23	
Centre d'hébergement d'urgence		23	
<i>Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein de Parc d'Activités</i>	1 911	12 643	
Portage financier pour l'aménagement d'espaces à vocation économique et touristique		12 594	
Varangue des Docks		49	
<b>Renforcer l'attractivité du territoire</b>	<b>1 670</b>	<b>19 393</b>	
<i>Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire</i>	1 673	19 393	
Bonification foncière		1 248	
Accompagnement sur la structuration des bourgs		450	
Accompagnement aux projets d'ouverture des villes sur la mer		237	
Etudes prospectives, dont Ecocité		2 848	
Soutien à la production de logements aidés (PLH 1 et PLH 2)		12 308	
Soutien au projet ANRU Port et Saint Leu		2 302	
<b>Total général</b>	<b>433 335</b>	<b>103 907</b>	

# LES ANNEXES

## LE TAUX DE COUVERTURE PAR COMMUNE

Le taux de couverture mesure le rapport entre les dépenses réparties par commune et les recettes perçues par commune. Les dépenses du TCO sont ventilées en fonction de la localisation géographique des prestations et des investissements réalisés, le cas échéant, elles sont réparties à la population.



2013

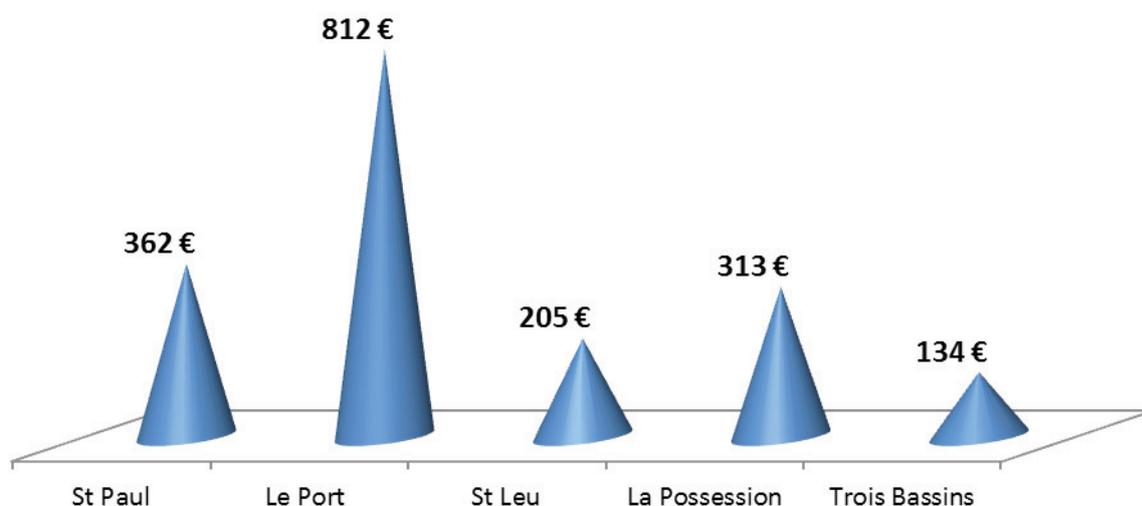
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses totales	Recettes	Taux de couverture
St Paul	52 044 336	9 192 707	61 237 043	37 941 974	161%
Le Port	16 176 739	6 831 262	23 008 001	31 407 298	73%
St Leu	17 609 174	3 166 866	20 776 039	6 421 003	324%
La Possession	13 680 789	3 317 272	16 998 062	9 649 324	176%
Trois Bassins	4 084 711	2 267 257	6 351 969	970 541	654%
<b>TCO</b>	<b>103 595 749</b>	<b>24 775 365</b>	<b>128 371 114</b>	<b>86 390 140</b>	<b>149%</b>

## La répartition des recettes par commune

2013

	Recettes totales (*)	Recettes à l'habitant
St Paul	37 941 974	362 €
Le Port	31 407 298	812 €
St Leu	6 421 003	205 €
La Possession	9 649 324	313 €
Trois Bassins	970 541	134 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 390 140</b>	<b>406 €</b>

(\*) Recettes fiscales perçues par commune (compensations État inclus mais hors attribution de compensation) et participation des familles au transport scolaire par commune.ments réalisés, le cas échéant, elles sont réparties à la population.



# L'ANALYSE FINANCIERE COMPAREE : BENCHMARKING

TABLEAU .1

	TCO	CINOR	CIVIS	CIREST	CASUD
<u>ANALYSE FISCALE</u>					
<b>FISCALITE</b>					
Taux de CFE	<b>24,26%</b>	23,17%	28,03%	27,60%	22,76%
Bases nettes CFE/hab	<b>281 €</b>	390 €	266 €	255 €	117 €
Produit fiscal /hab (compensat.comprises)	<b>189 €</b>	225 €	222 €	209 €	79 €
Dotation de Solidarité versée/hab.	<b>22 €</b>	41,65 €	35 €	0 €	14,49 €
Taux de TEOM	<b>15%</b>	14,80%	17,06%	16,00%	15,71%
Bases nettes TEOM/hab	<b>751 €</b>	1 129 €	730 €	577 €	661 €
Produit de TEOM/hab	<b>113 €</b>	167 €	124 €	92 €	104 €
Versement transport perçu/hab.	<b>99 €</b>	162 €	94 €	55 €	28,45 €
Epargne nette (capacité d'autofinancement) en	<b>3000 K€</b>	20000 K€	11000 K€	3300 K€	2650 K€
Taux d'épargne nette (EP/RRF)	<b>2%</b>	14%	5%	5%	2%

Population 2013 = 212 788 habitants

# LA GESTION DE LA DETTE

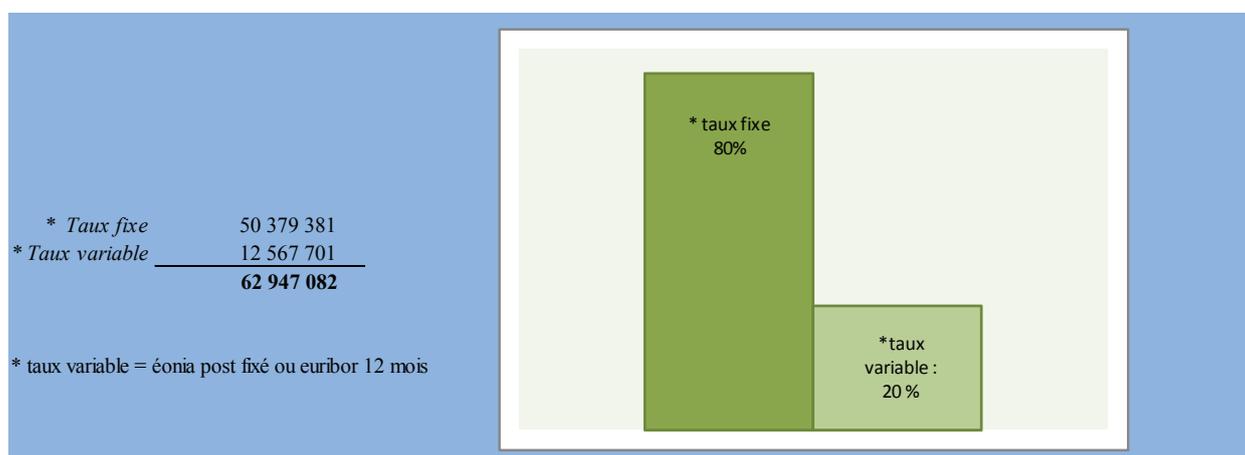
## Encours de la dette

	2011	2012	2013
Encours de dette au 01/01	18 927 769	27 669 932	48 309 673
Annuité	<b>1 833 837</b>	<b>2 811 320</b>	<b>4 422 502</b>
<i>Dont :</i> <i>Capital</i>	1 257 837	1 960 259	3 162 591
<i>Intérêts</i>	576 000	851 061	1 259 911
<i>Emprunt tiré dans l'année</i>	10 000 000	22 600 000	17 800 000
Encours de dette au 31/12	27 669 932	48 309 673	62 947 082
Encours/habitant	130 €	228 €	296 €

Le partenariat AFD/TCO a permis en 2013 d'avoir un taux préférentiel de 2,01 %M sur un contrat de 13 M€ à rembourser sur 15 ans. (3,85 % marché en cours)

→ En 2 ans l'encours de dette a évolué de + de 120 % d'où la nécessité de limiter dans les années futures le recours à l'emprunt et privilégier des opérations d'investissement plus fortement subventionnées.

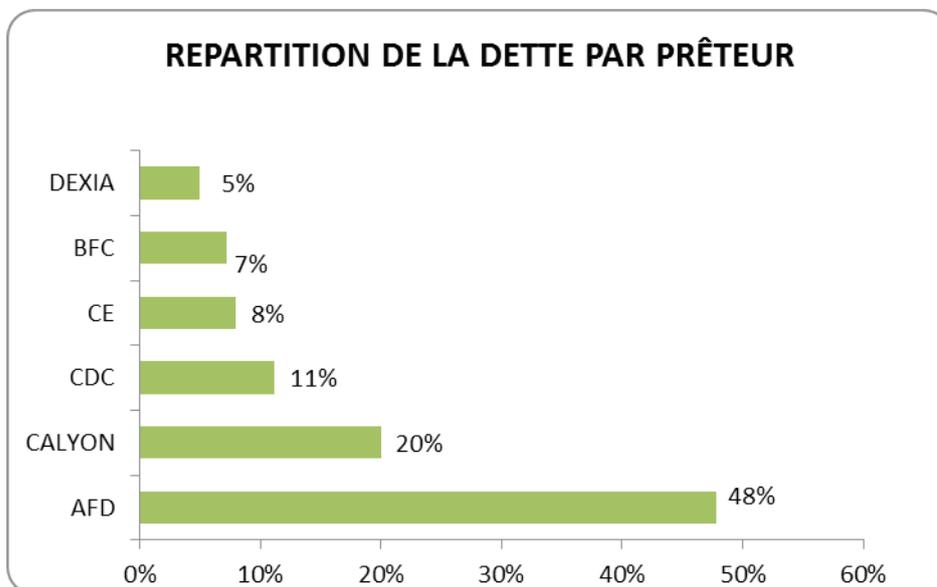
## Répartition de la dette par type de taux



Le taux fixe moyen du TCO est de 2.79 % compte tenu des taux bonifiés prévus dans notre convention avec l'AFD. Cependant, afin de mieux répartir notre encours, les prochains contrats devraient privilégier les taux variables.

## Répartition de la dette par prêteur

L'Agence Française de Développement demeure notre principal prêteur.



A noter que l'encours de la dette du TCO n'est composé d'aucun emprunt structuré, ni « toxique ».

## ZOOM

### La mise en place d'une ligne de trésorerie

Pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie et avec l'entrée de la Banque Postale sur le marché des collectivités, le TCO a mis en place une ligne de trésorerie de 5 M€ en 2013. La mobilisation des fonds sur une période globale de 3 mois a généré des frais de l'ordre de près de 5 000 € sur un index éonia, avec une marge de 1,67%.

# LA FISCALITE

## La cellule fiscale

Le TCO a créé en octobre 2011, une cellule fiscale rattachée à la Direction des Services Financiers. Cette cellule a été conçue afin d'optimiser et d'élargir les bases fiscales de taxation. Ses principaux objectifs sont :

- d'augmenter les recettes fiscales du TCO en élargissant la base de taxation,
- de s'assurer de l'exhaustivité des constructions présentes dans le fichier du cadastre,
- de rétablir l'équité fiscale entre les contribuables,
- et de fiabiliser les taxations assises sur le foncier.

Cette cellule fiscale du TCO est composée de 3 agents de terrain dont un responsable (1 CAE et 2 contractuels).

L'activité principale de ces agents est de réaliser des enquêtes de terrain.

Un outil cartographique basé sur le traitement informatique des fichiers du cadastre et ceux de l'IGN (Institut Géographique National) a été développé en interne afin d'identifier les éventuelles anomalies et incohérences présentes dans les fichiers fiscaux. Pour confirmer (ou pas) ces incohérences, une visite de terrain est indispensable.

### Les résultats de la cellule fiscale du TCO

**Sur les 41 000 parcelles du TCO, il y aurait environ 8 000 parcelles à enquêter compte tenu des anomalies détectées sur informatique.**

**Au 31 décembre 2013, la cellule fiscale du TCO a déjà réalisé 3 300 enquêtes dont :**

- un quart va aboutir sur une nouvelle taxation,
- un autre quart devrait aussi augmenter la base de taxation (il s'agit de constructions non terminées ou encore d'enquêtes restant à compléter ou à vérifier),
- enfin, la dernière moitié des enquêtes accomplies n'a pas élargi la base fiscale. Cependant, une partie de ces investigations aura permis une fiabilisation de la taxation par la correction des fichiers fiscaux.

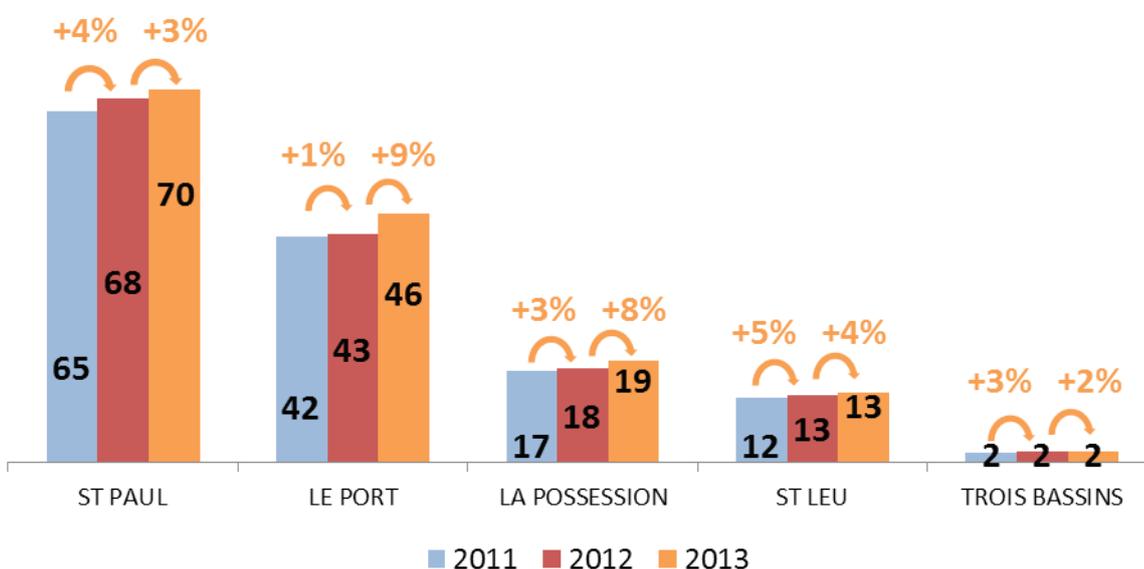
Ces résultats sont le fruit d'une étroite collaboration entre les services fiscaux, communaux et intercommunaux.

## L'observatoire fiscal

### L'évolution des bases foncières du TCO

Le calcul des impôts locaux (taxe foncière, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises) est directement lié à la valeur locative des habitations et des commerces. En effet, cette valeur locative constitue la base sur laquelle s'appliquent les taux votés par le TCO. Elle est définie par les géomètres du Centre des Impôts Fonciers de Saint Denis.

Evolution des bases foncières du TCO entre 2011 et 2013 (\*) en M€



(\*) Hors coefficient de revalorisation annuelle (ce qui permet de mesurer l'augmentation physique des bases).

En 2013, à l'échelle du TCO, la progression moyenne des bases foncières est d'environ 5% par rapport à l'année dernière.

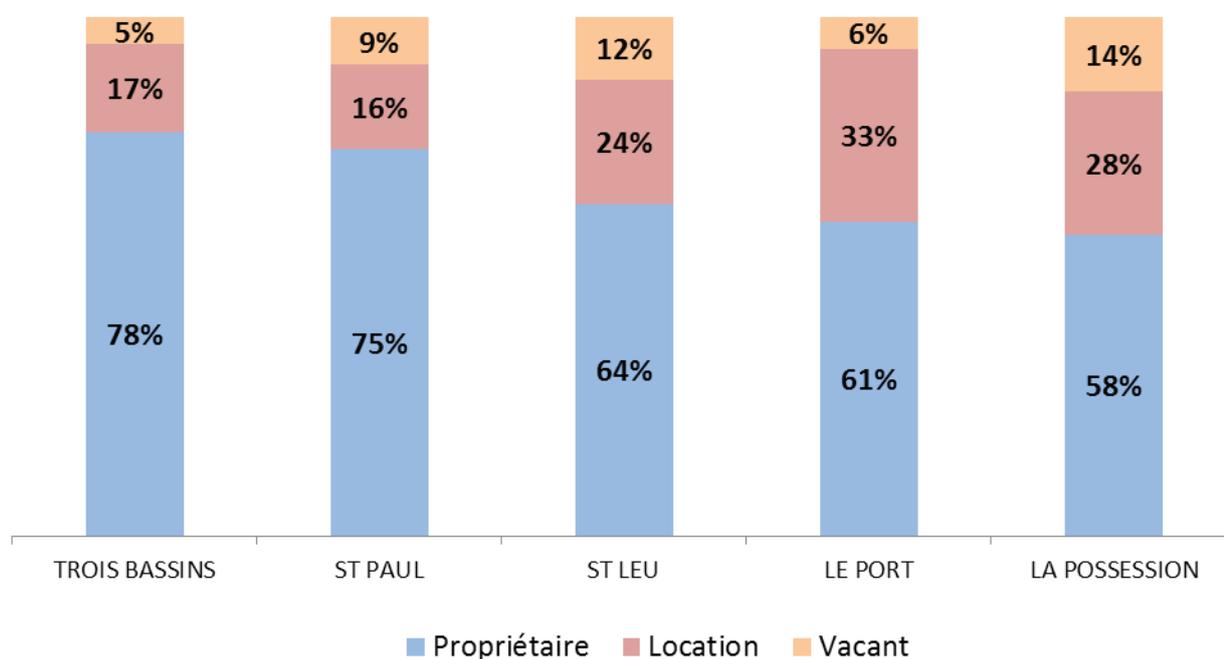
Les communes du Port et de La Possession bénéficient d'une augmentation de plus de 8% de leurs bases physiques. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des valeurs locatives des locaux commerciaux et industriels avec +12% d'augmentation sur Le Port et +46% sur La Possession. L'augmentation sur La Possession est imputable à la forte réévaluation d'un unique établissement industriel de la commune (usine Edena).

En revanche, la croissance des bases foncières des locaux d'habitation reste modérée : moins de 5% sur toutes les communes du TCO.

### Les principales caractéristiques des locaux d'habitation du territoire

Globalement sur le territoire du TCO, la maison individuelle reste le local d'habitation majoritaire. En effet, la maison représente plus de 60% des logements, sur pratiquement toutes les communes du TCO. Elle constitue même 93% des locaux d'habitation de Trois Bassins. Seule la commune du Port a une proportion d'appartement et de maisons individuelles équilibrées. Sur cette commune, 52% des locaux d'habitation sont des appartements.

### Occupation des locaux



Source : fichiers fiscaux - 2013

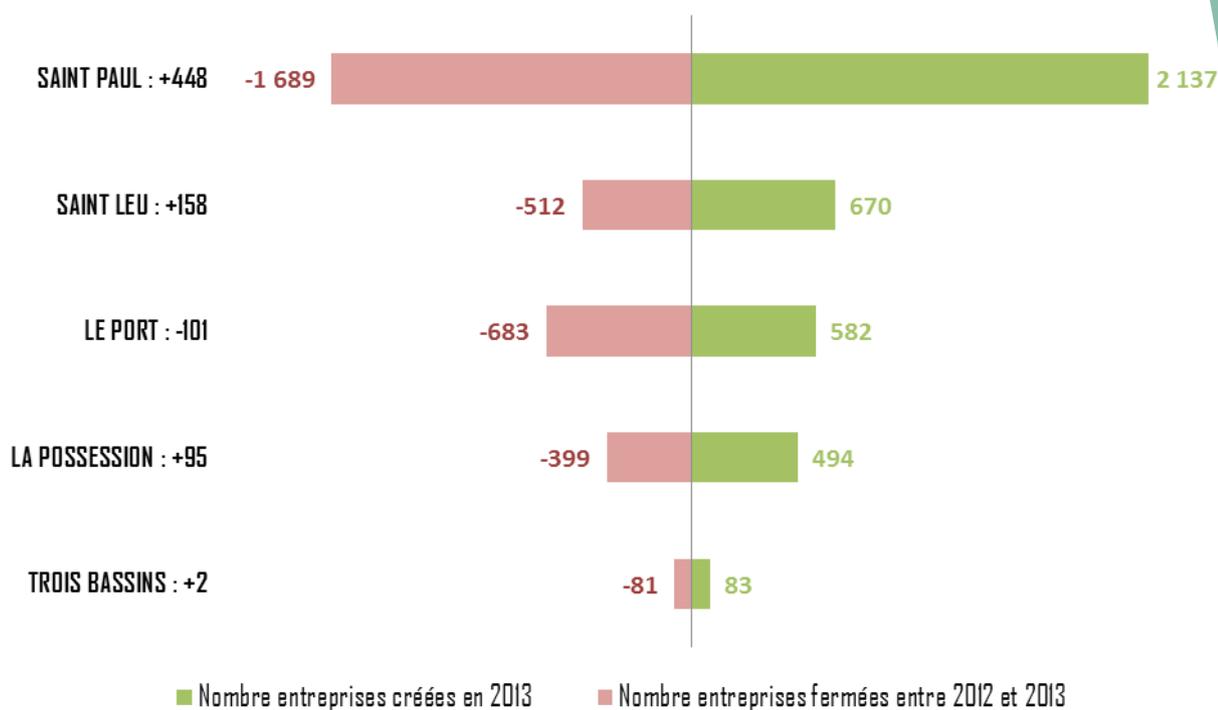
Les locaux d'habitation sont occupés à plus de 65% par leurs propriétaires, environ 26% par des locataires et 9% sont déclarés vacants. Les communes de La Possession et de Saint Leu présentent les taux de vacance les plus importants avec respectivement 14% et 12%.

Plus de 95% des habitations sont occupées à titre de résidence principale.

## Les entreprises du territoire

En 2013, le nombre d'entreprises référencées sur le territoire du TCO par les services fiscaux s'élève à 15 146 sociétés. Entre 2012 et 2013, le nombre d'entreprises a progressé de + 600 unités.

### Créations et fermetures d'entreprises entre 2012 et 2013



Ce solde positif de 600 entreprises est le résultat de la fermeture (ou du déménagement) de 3 400 sociétés et de la création de 4 000 établissements.

## La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels

Les valeurs locatives sont calculées à partir d'un dispositif qui date des années 1970. Ce dispositif repose entre autres, sur la comparaison avec des locaux qui aujourd'hui ont disparu et sur des données non actualisées. Ainsi, une inégalité entre contribuables et entre collectivités existe. A ce titre, la loi de finances rectificative pour 2010 a proposé une réforme du système d'évaluation des locaux commerciaux et professionnels.

Après des expérimentations en 2011 dans cinq départements, une collecte exhaustive des caractéristiques des locaux professionnels et commerciaux a été généralisée en 2013. Ainsi, les services fiscaux ont invité les propriétaires à retourner les baux de leurs locaux commerciaux et professionnels afin de constituer une base de données actualisée des montants des loyers.

Ces données seront compilées par les services fiscaux pour :

- classer chaque bail dans une catégorie de professionnel,
- et définir des zones homogènes où un tarif au mètre carré sera appliqué pour chaque catégorie de professionnels.

La Réunion devrait être sectorisée en 6 zones géographiques et il devrait y avoir une quarantaine de catégories de professionnels par secteur géographique. Il est prévu que les services fiscaux mettent à jour annuellement cette tarification par zone et par catégorie de professionnels.

Des représentants des collectivités territoriales participeront en 2014 aux travaux de révision de ces valeurs locatives. L'application de cette réforme est prévue pour l'année 2016.

Enfin, il est à noter que les recettes des collectivités ne devraient pas diminuer mais que cette réforme entraînera un transfert de charges entre contribuables.

	LA POSSESSION	LE PORT	TROIS BASSINS	SAINT-LEU	SAINT-PAUL	TCO
<b>TEOM</b>	3 670 320	3 517 962	422 093	2 659 708	13 711 726	<b>23 981 809</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 576 061	1 033 388	220 880	1 337 336	5 326 312	<b>9 493 977</b>
<b>CFE</b>	1 073 857	6 346 834	121 202	916 409	6 025 543	<b>14 483 845</b>
<b>CVAE</b>	723 357	4 780 185	28 144	319 735	2 408 307	<b>8 259 728</b>
<b>TASCOM</b>	43 178	469 221		100 399	649 064	<b>1 261 862</b>
<b>IFER</b>	106 674	171 576	19 244	101 629	332 261	<b>731 384</b>
<b>Versement Transport</b>	1 564 070	7 540 919	110 633	794 032	10 973 663	<b>20 983 317</b>
<b>Total Recettes 2013</b>	<b>8 757 517</b>	<b>23 860 085</b>	<b>922 196</b>	<b>6 229 248</b>	<b>39 426 876</b>	<b>79 195 922</b>

## LA FISCALITÉ DES MENAGES

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Elle est perçue en même temps que la taxe foncière.

Son taux est de 15% et sa base de calcul correspond à la moitié de la valeur locative du local.

TH : Taxe d'Habitation

Suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2010, le TCO a récupéré la part départementale de la taxe d'habitation, la majeure partie de cet impôt revenant aux communes. Le taux de la taxe d'habitation fixé par le TCO est de 6,82%. Sa base de calcul est fonction de la valeur locative du local et d'autres paramètres (tels que les revenus du foyer ou encore le nombre de personnes à charge) viennent moduler cette base.

## LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES :

La taxe professionnelle a été supprimée en 2010 et a été remplacée par la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER.

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

Son taux est de 24,26% pour la part revenant au TCO, principal bénéficiaire de cet impôt.

Sa base de calcul est fonction de la valeur locative du local.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Cet impôt ne concerne que les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 500 000 €. Son taux est progressif en fonction du niveau de chiffre d'affaires, le taux maximum étant de 1,5%. La valeur ajoutée de l'entreprise constitue la base de calcul de cet impôt.

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

Cette taxe concerne les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 460 000 €. Un tarif au m<sup>2</sup> qui est fonction du chiffre d'affaires, de la surface totale et du type de commerce permet de calculer le montant de la TASCOM.

## IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

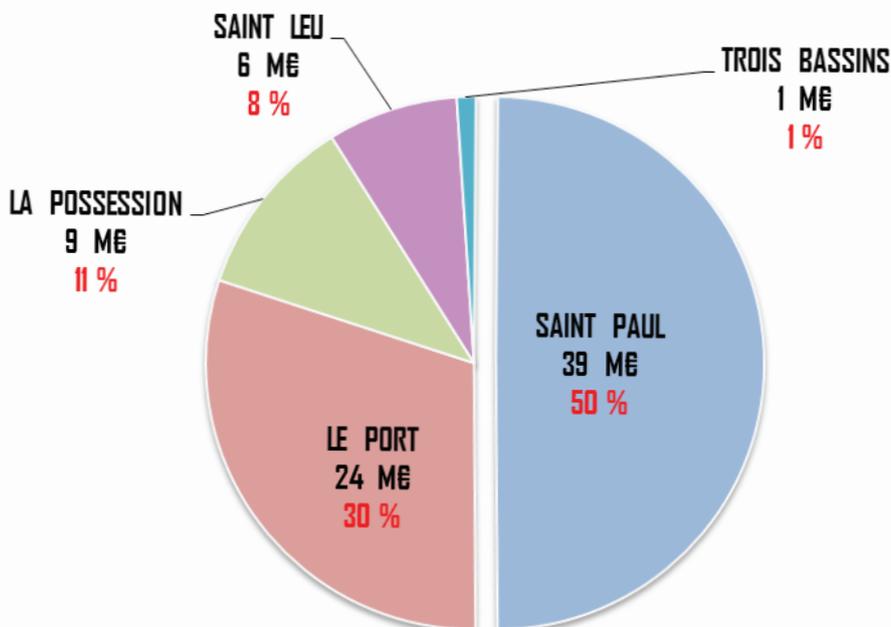
Cet impôt concerne les entreprises de réseaux (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications). Neuf composantes existent dans le calcul de l'IFER. Le TCO est concerné par trois de ces composantes :

- ☐ composante photovoltaïque. Elle taxe la puissance de production de l'installation,
- ☐ composante station radioélectrique. La taxe sera calculée en fonction du nombre de stations radioélectriques,
- ☐ et composante transformateur. La taxe sera calculée en fonction du nombre et de la puissance des transformateurs.

## VT : Versement Transport

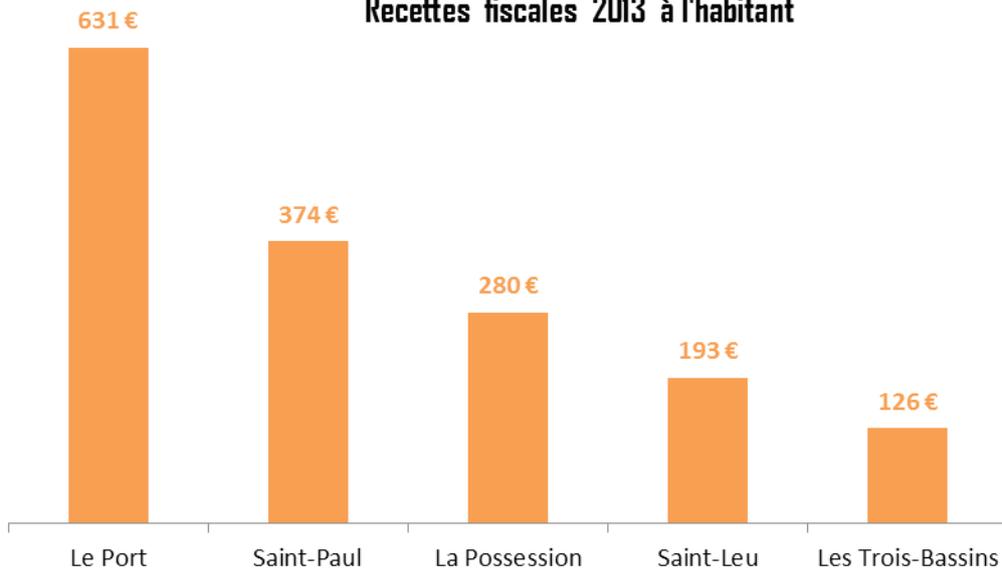
Cette contribution est due par les entreprises privées ou publiques, qui emploient plus de 9 salariés. Elle est destinée à financer les transports en commun et est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de transport (le TCO sur la région Ouest). Le taux de cette cotisation sociale s'élève à 2% de la masse salariale.

Recettes fiscales par commune en 2013



La moitié des recettes fiscales du TCO a pour origine la commune de Saint Paul.

## Recettes fiscales 2013 à l'habitant



Sur la commune du Port la recette fiscale par habitant est de 631€, les autres communes présentent une recette inférieure à 400€ par habitant.

# LES PERSPECTIVES

La complexité financière des nouveaux projets (Ecocité, gestion de budgets annexes : port de plaisance, budgets autonomes : office de tourisme intercommunal, régie d'enseignement artistique....) nécessite de repenser notre stratégie financière pour le futur.

Afin d'optimiser nos recettes, le prochain PPI 2014-2020 devrait orienter nos capacités de financement vers des investissements ayant un véritable effet levier sur le territoire (impact sur la fiscalité futu), avec un fléchage sur les opérations subventionnées (recrutement d'un chargé de financement externe prévu en 2014).

La baisse des dotations de l'État combiné à un sentiment général de « ras le bol fiscal » nous conduit à être très vigilants sur l'évolution de nos dépenses et nos engagements futurs. La programmation de notre PPI 2014-2020 devra concilier volontarisme et rigueur afin de sécuriser le portage financier de nos opérations.

La gestion des risques externes constitue un enjeu majeur aujourd'hui, compte tenu de notre participation de plus en plus importante au capital des SEM. Par ailleurs, la notion de « contrôle analogue » que le TCO doit exercer est un exercice nouveau qui suppose expertise et connaissance plus fine de la comptabilité privée.

Il faudra s'attacher en 2014 à préparer le passage à la dématérialisation des opérations comptables. Concrètement à compter du 1er janvier 2015 les bordereaux de mandats et titres des ordonnateurs devront obligatoirement être transmis au comptable par voie dématérialisée.

# 7 OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT DU GRAND OUEST

## # 01 Renforcer l'attractivité du territoire

- Préserver les grands équilibres urbains, naturels et agricoles du territoire
- page
- page
- page

page

page

page

page

page

## # 02 Participer à la création d'emplois durables

page

## # 03 Développer les conditions d'une mobilité pour tous

page

## # 04 Rendre le territoire durable

page

## # 05 Favoriser la mixité sociale par le logement

page

## # 06 Contribuer à l'épanouissement des habitants et au rayonnement du territoire

page

## # 07 Disposer d'une administration performante

page

# RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire
- Anticiper les mutations du territoire
- Cœur d'agglomération Ecocité
- Rendre le territoire plus respectueux de ses ressources

## LE FAIT MARQUANT

L'année 2013 a été marquée par l'approbation du SCOT en conseil communautaire du 8 avril. Désormais, le TCO est doté de son document de planification du territoire jusqu'en 2023. Les travaux liés à la révision du SAGE ont abouti à l'approbation du projet par la Commission Locale de l'Eau du 10 décembre 2013.

## Préserver les grands équilibres urbains, naturels et agricoles du territoire

Le rôle de la Direction consiste à disposer d'une stratégie d'anticipation sur les grands enjeux du territoire : enjeux de développement durable/ enjeu environnemental (contrainte des ressources naturelles, problématique de la gestion et maîtrise des milieux), enjeu urbain, enjeu économique et social.

Les partenariats et dialogues avec les acteurs de territoire (communes, institutions; Parc National, Réserve Marine) ont été poursuivis et se renforcent : rôle actif de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre de la révision du SAGE, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les acteurs concernés, les travaux d'élaboration de la Charte de Développement Rural ont pu avancer sur le volet agricole.

Parallèlement se sont maintenus les échanges avec le CAUE et l'Agorah.

## ZOOM

La démarche partenariale est particulièrement forte avec les acteurs de territoire sur le volet environnemental (Réserve Marine, Parc National, Réserve naturelle de l'Etang).

## Mettre en œuvre l'armature urbaine du SCOT

Avec l'approbation du SCOT, la deuxième mission qui consiste à jouer le rôle de relais (risques maîtrisés, cohérence SCOT) entre les documents de planification inférieurs et supérieurs revêt un caractère stratégique. Cette mission se traduit par la participation aux PPA des documents de planification inférieurs (PLU, PDU, PLH...) et supérieurs (SAR, SRIT, SRCAE...).

Le suivi des études de programmation de ZAC ainsi que le pilotage en direct d'études d'aménagement participent à la déclinaison des documents stratégiques en enjeux pré-opérationnels.

### Études sectorielles d'aménagement :

- ❑ Finalisation des études urbaines sur le pôle secondaire du SAR/SCOT : Piton Saint Leu et ville relais : centre-ville de Saint Leu et les bourgs des hauts de Saint Leu.
- ❑ Poursuite de l'étude urbaine sur le pôle secondaire du SAR/SCOT : Plateau Caillou-Saint Gilles les Hauts.
- ❑ Lancement de l'étude d'aménagement sur le « triangle agricole » sur Cœur d'agglomération, sur la commune du Port.

## ZOOM

### 1<sup>ère</sup> évaluation du PLH 2011-2016 et mise en place de l'observatoire de l'habitat

En 2013, une première évaluation du PLH (un an après son adoption), a été réalisée. Les résultats furent présentés en Comité Territorial de l'Habitat à l'ensemble des partenaires institutionnels (communes, Etat, bailleurs, ...).

La mise en place de l'observatoire de l'habitat s'est traduite par le lancement d'une mission d'assistance à l'acquisition, la fiabilisation et la coordination des données du logement. Ces données concernant l'habitat permettront d'affiner l'évaluation du PLH et d'apporter des éléments d'aide à la décision (planification, collecte des déchets ...).

## Développer la prospective territoriale

En 2013, la prospective territoriale s'est intensifiée avec :

- ❑ DESCARTES : 5 ateliers (mitage, prospective, scénario urbain, modèle agricole, modèle urbain) de mars à décembre.
- ❑ GIML : groupement retenu (Université, CIRAD, IFREMER, consultant).
- ❑ Etude hydrogéologique (Plaine de Cambaie) : acquisition de données via l'implantation de 3 piézomètres (sur 5 de prévus)

## Le SIG

L'année 2013 pour le SIG a particulièrement été marquée par le recrutement de son responsable de service et d'un technicien développeur.

La nouvelle équipe ainsi formée s'oriente vers le développement d'un nouveau système d'information géographique basé sur des logiciels « libres ».

En parallèle, le service poursuit ses efforts pour constituer et fiabiliser les bases de données métiers (aménagement, environnement, transport,...) afin d'améliorer de manière significative la qualité de ses services.

Ce nouvel outil sera opérationnel à la fin du premier semestre 2014. Il permettra pour un grand nombre d'utilisateurs internes au TCO d'accéder aux informations dont ils auraient besoin de manière simple, conviviale et à moindre coût.

Rétrospective urbanisation  
1980-2010

## Les Fonds de concours

Dans le cadre des fonds de concours « ouverture des villes sur la mer », alloués aux communes pour la réalisation d'études et équipements permettant d'améliorer la qualité paysagère et fonctionnelle du territoire, 527 884 € ont été consacrés à l'aménagement du front de mer de St Paul.

# Rendre le territoire plus respectueux de ses ressources

Les ressources du territoire sont aujourd'hui peu valorisées et vulnérables aux problématiques économiques et climatiques mondiales. L'enjeu du TCO est d'utiliser plus sobrement et efficacement ses ressources tout en privilégiant les ressources locales.

## Réduire l'empreinte carbone du territoire

Contribuer aux efforts de réduction de la consommation d'énergie du territoire : L'opération Village Solaire de Dos d'âne a été réorganisée et prolongée en vue d'atteindre l'objectif fixé d'équiper 80 foyers en chauffe-eau solaires. Le Bilan Carbone a été réalisé en 2013 sur les compétences exercées par le TCO et sur son patrimoine : 90% des émissions du TCO sont imputables aux services environnement et transport. Il en est ressorti un plan d'action, qui fixe à court terme 3% la réduction en 2014 des émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité, et qui participera à l'exemplarité du TCO.

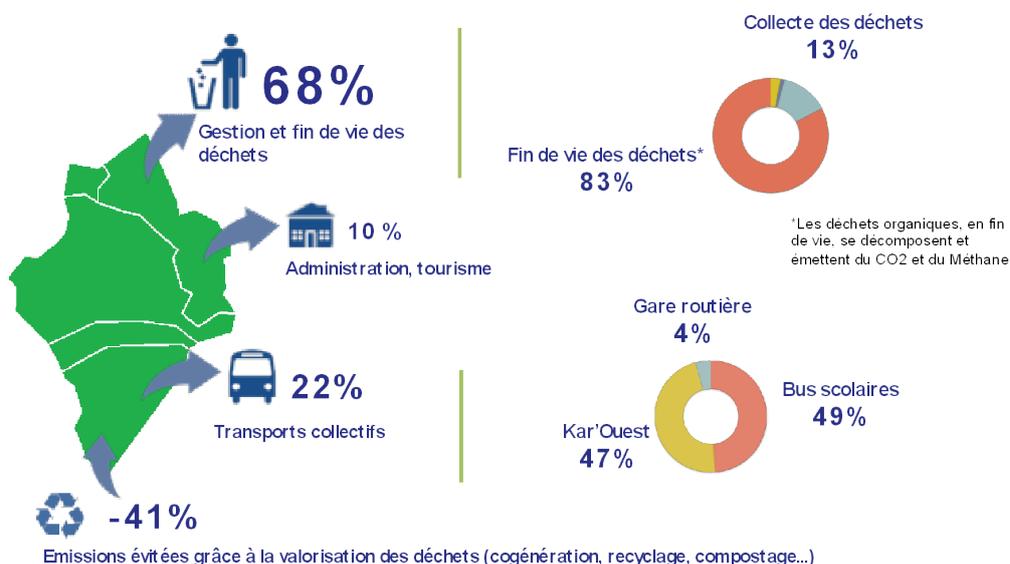
## Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Adapter le territoire aux changements climatiques : La phase diagnostic du PCET a permis de faire état de la vulnérabilité du territoire. Au cours des prochaines phases, des actions d'adaptation seront définies.

# ZOOM

## Résultats du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences du TCO

Bilan Carbone des compétences du TCO: **54 600 tonnes CO<sub>2</sub>e\***



## Garantir un environnement de qualité

Des nuisances polluent directement ou indirectement l'environnement (bruit, déchets encombrants, déchets végétaux, épaves de véhicules, animaux errants) et constituent des « verrues » sur le paysage du TCO, qui dégradent son image. L'enjeu est de trouver des solutions pour maîtriser les sources de pollution et d'en atténuer les impacts.

### Lutter contre les nuisances environnementales

#### Lutte contre la pollution de l'air

3 nouvelles stations de mesures de l'air ont été installées sur la commune de Saint-Paul par l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA), qui consolident le réseau de surveillance de la qualité de l'air du territoire.

#### Lutter contre les nuisances sonores

Le diagnostic bruit du territoire a été réalisé en 2013, répertoriant un certain nombre de nuisances sur le territoire du TCO. Il devra être exploité pour poser un plan d'actions en 2014 pour réduire ces nuisances.

### Modifier les comportements

#### Assurer des actions de communication et de médiation

Le TCO a orienté son mode de communication sur la « proximité », en déployant les médiateurs sur des activités au plus près des habitants (dans leur quartier, dans leur foyer). Les messages ont été particulièrement ciblés sur le civisme, l'importance de respecter les consignes.

Un nouveau marché de communication de proximité a démarré, avec l'enjeu d'une restructuration de l'activité (intégration de 20 médiateurs, réorganisation du service, adaptation au changement, professionnalisation des médiateurs « force de vente », création d'une nouvelle charte graphique).

#### Accompagner les agents et les partenaires dans une démarche de changement

Le TCO a lancé un projet pilote auprès de ses équipes de ménage pour substituer les produits naturels (achat de produits labellisés...) aux produits ménagers conventionnels (achat de produits labellisés...). Des partenariats avec les communes ont été initiés avec Saint-Paul et Saint-Leu pour les accompagner sur des actions internes similaires.

## EN CHIFFRES

Plus de 3,5 M€/an pour lutter  
contre les incivilités

32 500 foyers ont été approchés  
pour de la médiation de proximité

# ZOOM

## Réprimer les incivilités

Le règlement intercommunal de collecte des déchets a été adopté en 2013 ; il fixe des règles générales et notamment les règles d'utilisation du service par les habitants, et les sanctions encourues en cas de non-respect des consignes. Le TCO a accompagné les communes et notamment la police municipale dans son application.

## Maintenir la salubrité publique

- ◆ 2736 chats et de chiens capturés sur la voie publique et 2558 cadavres d'animaux ramassés (soit +18%/2012)
- ◆ Baisse significative de 40% des épaves et VHU ramassés (183 au total)
- ◆ Diminution d'environ 9% des quantités de dépôts sauvages de déchets collectées

# LES PERSPECTIVES

## Préserver les grands équilibres urbains, naturels et agricoles du territoire

- ◆ Anticipation des évolutions législatives : Engagement de la « Grenellisation » du SCOT, loi ALUR, loi de modernisation de la vie publique (GEMAPI).
- ◆ Enquête publique et approbation du SAGE.

## Mettre en œuvre l'armature urbaine du SCOT

- ◆ Continuité des études sur les Hauts (sur les autres communes que Saint Leu), Mafate, ...
- ◆ Etude sur la caractérisation de la demande de logements sociaux.
- ◆ 2ème évaluation du PLH 2.
- ◆ Finalisation de la mission d'accompagnement pour la mise en place de l'observatoire de l'habitat (acquisition et consolidations des données du logement).

## Développer la prospective territoriale

- ◆ Mission d'étude GIML.
- ◆ Séminaire DESCARTES et GIML.
- ◆ Poursuite des investigations hydrogéologiques sur la plaine de Cambaie (Implantation de 2 piézomètres) puis amorce de modélisation.

# LE FAIT MARQUANT

Le cœur d'agglomération, constitué de la commune du Port et d'une partie de Saint-Paul et de la Possession fait l'objet d'une réflexion intégrée. Un plan-guide est en cours d'élaboration. Il organise l'urbanisation selon cinq principes :

- ◆ Une ville jardin, faisant la part belle aux jardins, aux parcs publics, aux circulations douces, valorisant l'Étang, le front de mer et sachant respecter l'agriculture urbaine.
- ◆ Une ville de la proximité. Les familles qui choisissent d'habiter dans le cœur d'agglomération doivent pouvoir trouver, à quelques minutes de chez elles, une école, des commerces, un parc, un transport en commun. L'ensemble des opportunités foncières disponibles, ce qu'Yves Lion appelle le foncier invisible, sont mises à profit.
- ◆ Une ville accessible. Le cœur d'agglomération est au service de l'ouest, il doit donc être accessible et circulable, que ce soit en voiture, à pied ou en transport en commun.
- ◆ Une ville économe en ressources. L'eau, l'énergie et la réutilisation des déchets sont au cœur de la démarche de développement durable du cœur d'agglomération.
- ◆ Une ville créatrice d'emplois, qu'il s'agit d'emploi dans le BTP, dans le développement durable, dans le loisir ou l'économie sociale et solidaire.

## Cœur d'agglomération Ecocité Construire une ville attractive où habiter, vivre et travailler

### La sélection du candidat

Un concours international d'urbanisme a été lancé en 2012, il concernait l'ensemble du cœur d'agglomération soit un territoire de 5.000 hectares incluant aussi bien les trois centres villes du Port, de Saint-Paul et de La Possession que l'Étang ou le Triangle agricole. Une vingtaine d'équipes de haut niveau ont répondu. Les équipes de Bernard Reichen, François Leclercq, Thomas Richez et Yves Lion ont été sélectionnées une première fois. C'est finalement le projet d'Yves Lion qui a été retenu, pour sa capacité à répondre au mieux à l'ensemble des enjeux du territoire.

### L'esquisse urbaine

Le travail d'élaboration du plan-guide est en cours. Une première esquisse a été élaborée de septembre à décembre 2013. Le plan-guide, qui organise l'urbanisation dans le temps et dans l'espace, va maintenant être débattu avec les habitants, les acteurs économiques du territoire et les partenaires du projet.

# Cambaie Oméga et la plaine de loisirs

## La stratégie de financement

L'aménagement de Cambaie va faire appel à l'investissement privé pour construire les logements intermédiaires et les logements en accession, les commerces et les bureaux. La puissance publique investira dans les rues, les parcs, les équipements publics et le logement social. L'optimisation du foncier disponible et la construction d'une ville de la proximité permettent de faire des économies d'échelle. C'est la solution la plus économique pour répondre à l'augmentation rapide de la population à La Réunion.

## La maîtrise foncière

L'année 2013 a été consacrée à la définition de la stratégie d'aménagement de Cambaie. Compte-tenu de l'importance d'organiser la construction de la ville nouvelle dans le temps et dans l'espace tout en limitant le coût, le TCO a choisi d'acquérir le foncier, de l'aménager puis d'impliquer le secteur privé pour la construction des immeubles. L'enquête publique en décembre 2013 est venue confirmer l'utilité publique du projet.

## ZOOM

### L'équipe qui accompagnera le TCO pendant dix ans est constituée

- Des Ateliers Lion associés, architectes, urbanistes et paysagistes
- De Zone UP Urbanisme et Zone UP Paysage
- D'Artélia Ville et Transport
- Et de Jean-Marie Gleizes, sociologue, consultant en développement durable

## EN CHIFFRES

Cambaie Oméga s'étend sur 150 ha.  
Sa construction va nécessiter 30.000 emplois répartis sur une vingtaine d'années  
A terme, Cambaie accueillera 7.000 emplois en plus de ses 40.000 habitants

# LES PERSPECTIVES

**2014 sera consacré à concerter le projet du cœur d'agglomération avec les habitants, le monde économique et les partenaires du TCO. Le plan-guide sera ajusté en conséquence.**

**La composante développement durable du cœur d'agglomération va être renforcée, en particulier sur les thèmes de l'énergie, des matériaux, de l'eau et des déplacements.**

**Les matières premières disponibles sur Cambaie vont être extraites préalablement à l'urbanisation. Pendant ce temps, le TCO va produire le schéma d'aménagement des espaces publics.**



## Participer à la création d'emplois durables

- Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein des parcs d'activités
- Accompagner la création et le développement d'activités
- Soutenir et développer les filières stratégiques et innovantes
- Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion

## LE FAIT MARQUANT

Compte tenu de son influence sur le développement économique du territoire, le TCO a défini ses orientations en matière d'accompagnement de ses filières au cours de l'année 2013. Il a été convenu que ces orientations devaient cibler des filières stratégiques afin d'éviter la dispersion de moyens. Les évaluations menées ont permis de dégager 3 orientations principales et une orientation transversale ayant chacune leurs objectifs et modalités de mise en œuvre, mais agissant en synergie pour développer le TCO.

### Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein des parcs d'activités

Différents types de zones d'activités sont mis en œuvre afin de proposer une offre adaptée aux besoins des entreprises industrielles ou artisanales de production.

photo parc activite

## Cambaie Oméga et la plaine de loisirs

### Aménagement des parcs d'activités

- ❑ Ecoparc Le Port : l'aménagement de 6 ha a été terminé et livré. 8 parcelles sont ainsi mises en commercialisation. L'acquisition de 3,5 ha de foncier aménagé a été racheté à la SODIAC pour un montant de 3,5 M€.
- ❑ Henri Cornu St-Paul : Le maître d'œuvre pour la réalisation d'une première zone de 15 ha à destination des entreprises industrielles et artisanales a été retenu, et les études opérationnelles en partie réalisées. La concertation préalable et les études réglementaires ont été lancées en vue d'obtenir le permis d'aménager pour un démarrage des travaux courant 2014.
- ❑ ZAC Portail St-Leu : 30 ha sont aménagés et commercialisés pour du commerce, du logement, des bureaux, et des entreprises artisanales et logistiques. Le TCO a fait l'acquisition en 2013, à titre gratuit, des voiries d'intérêt communautaires, qu'il est chargé d'entretenir.
- ❑ Extension du village Mascareignes Le Port : Le TCO soutient la création de l'opération de 37 ateliers artisanaux qui seront réalisés et gérés par Actisem (filiale de la Semader) en mettant à disposition le foncier, via un bail à construction. Le TCO a validé en 2013 la garantie de l'emprunt de 4,5 M€ contracté par Actisem à l'AFD. Les travaux sont prévus en 2014, en cas d'obtention des subventions FEDER et Région.
- ❑ Zone artisanale Eperon St Paul. Le TCO a validé d'intérêt communautaire l'opération, ainsi que l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération pour un montant de 1,2M€. Un bail à construction sera établi en faveur de la SEDRE, constructeur et gestionnaire des 20 ateliers artisanaux prévus. Une subvention d'1,2M€ à la SEDRE a été délibérée pour participer à l'équilibre de l'opération.

## Accompagner la création et le développement d'activités

- ❑ Accueil des entreprises en vue de leur installation sur les zones d'activités : Sur les 70 entreprises reçues en 2013, 12 candidatures ont été instruites via des commissions techniques et commissions d'attribution. En dehors des zones de Vue Belle et Montvert, c'est essentiellement la zone Eco parc qui a fait l'objet d'attribution de parcelles. Les entreprises travaillent sur leur dossier de construction.
- ❑ Les autres demandes ont été réorientées ou sont en liste d'attente pour les prochaines zones (Mascareignes, Henri Cornu....)
- ❑ Animation économique et promotion du territoire : Le TCO a soutenu 3 salons à hauteur de 180 000 € (Foire des Mascareignes, Flore et Halle, Salon de Noël à Trois -Bassins). Par ailleurs, une expérimentation a été menée sur trois séances d'animations et d'information envers les entreprises par type de zone d'activités.

## Soutenir et développer les filières stratégiques et innovantes

□ L'étude de définition des filières de développement économique stratégiques pour le TCO s'est déroulée sur toute l'année 2013. Elle a mis en avant 3 axes principaux qui doivent être déclinés en action dès 2014 : le pôle industriel et logistique, la valorisation industrielle des ressources locales, le tourisme rural multifacettes et les circuits courts.

### ZOOM

De nombreux ateliers ont été menés avec les acteurs économiques qui permettent d'envisager des partenariats constructifs sur ces différentes filières pour 2014.

## Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion

□ L'animation territoriale des acteurs de l'insertion se fait en lien avec les services des communes, autour des dispositifs pilotés par le TCO (PLIE, Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et des actions mises en place.

Un important travail de diagnostic partagé a été réalisé avec les acteurs du SPEL (service public de l'emploi) piloté par la Sous-Préfète de l'arrondissement, sur les thématiques de la prospective emploi, de la création d'activité, de l'économie sociale et solidaire, des freins à l'emploi et de l'accès aux services de proximité.



### □ L'accompagnement des publics vers l'emploi.

Le PLIE, piloté à l'échelle de l'agglomération, depuis 2009 a fait l'objet d'une évaluation interne, dans le cadre du protocole signé avec l'Etat et qui se termine en 2013. Un avenant a été signé pour 2014, en vue de maintenir le suivi des bénéficiaires et préparer la nouvelle contractualisation 2015/2020 en lien avec les fonds européens FSE. Il en ressort pour la période 2009/2013 que :

- ◆ 2280 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et renforcé
- ◆ Le taux de sorties « positives » de 37% s'est fait sur l'emploi (21% en CDI et 57% en CDD hors contrats aidés) sur la formation qualifiante (20%) ou la création d'activité (2%).
- ◆ Les participants ont été suivis en moyenne sur 2 ans et ont bénéficié d'au moins trois étapes de parcours (formation, emploi temporaire, remises à niveau etc...)
- ◆ De nombreux abandons sont toutefois enregistrés et sont le reflet de l'importance des problématiques que vivent les personnes éloignées de l'emploi.

### □ Professionnalisation de publics éloignés de l'emploi par les Ateliers Chantiers d'insertion.

Le TCO porte des ACI en direct (ex ACI intercommunal de réparation de vélos) ou finance l'encadrement technique d'ACI communaux.

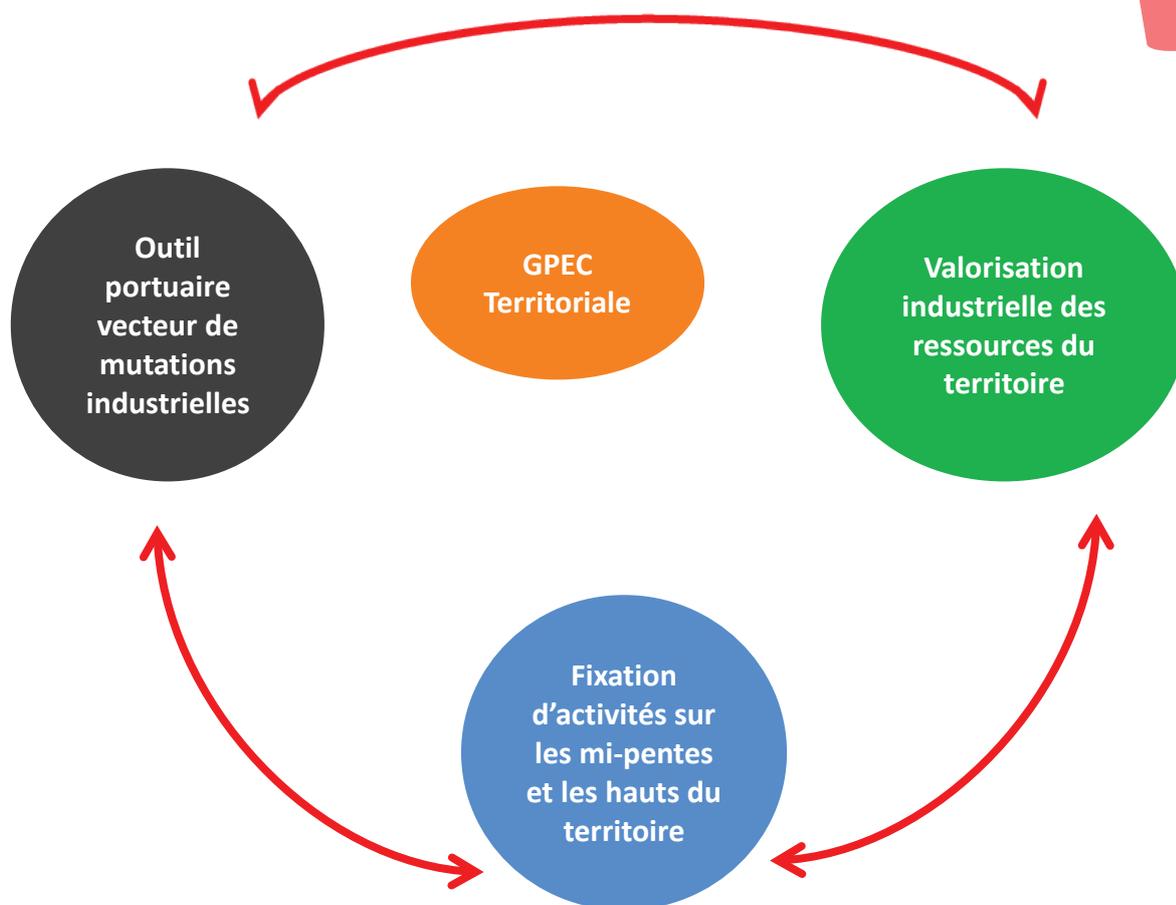
Sur la période 2009/2013 ce sont près de 400 personnes qui ont bénéficié de contrats aidés dans plus de 30 chantiers.

□ Prestation pour l'intégration de la clause sociale dans la commande publique : 157 000 heures d'insertion ont été clausées, dont 48 000 sur des marchés en cours d'exécution. 73 postes de travail ont ainsi été générés.

### □ Accompagnement à la création d'activité : une alternative à l'emploi

Le groupement AD2R/ coopérative d'emplois Dynamique Services a été retenu pour accompagner des projets à la création d'entreprises des demandeurs d'emploi, pour une durée de 4 ans, avec l'intervention de chargés de mission économique, répartis sur l'ensemble du territoire. Plus de 70 porteurs de projets accompagnés ont pu immatriculer leur entreprise en 2013.

- ◆ Financement et pilotage de la coordination des plateformes de services de proximité situées en zones prioritaires communales de la politique de la ville, en complément des fonds spécifiques politique de la ville.



## LES PERSPECTIVES

- ◆ Poursuivre la production de foncier aménagé pour les entreprises
- ◆ Développer une offre diversifiée en matière de locaux économiques
- ◆ Avoir une vision globale de l'offre et développer une démarche de « guichet unique » pour l'accueil des entreprises
- ◆ Soutenir le développement économique et l'emploi au travers des filières structurantes pour l'ouest (pôle industriel et logistique majeur en lien avec l'outil portuaire, valorisation des ressources locales dans une logique industrielle, tourisme rural multifacettes et accentuation des circuits courts production/consommation)

# Développer les conditions d'une mobilité pour tous

- Développer le service de transports collectifs
- Développer le recours aux modes alternatifs et rationaliser l'usage de la voiture

## LES FAITS MARQUANTS

- ◆ **Kar'ouest Mouv', le serviceTPMR :** Conformément aux orientations du Schéma directeur d'accessibilité et à la Loi « handicap » de 2005, le TCO organise et met en place depuis le 26 août 2013 un service spécifique de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR). Ce service à la demande en « porte à porte » avec des véhicules spécifiques et adaptés, est destiné aux personnes qui, en raison de leur handicap, ne peuvent pas utiliser le réseau régulier kar'ouest, même quand ce dernier est accessible. Le réseau kar'ouest Mouv', exploité par la SEMTO, est le premier réseau public TPMR de l'île. Le nombre d'abonnés était de 450 en 2013.
- ◆ **Gratuité du réseau kar'ouest pour les personnes à mobilité réduite et les personnes de + de 65 ans**

## Développer le service de transports collectifs

Développer le service de transports collectifs urbains

### Rénover le réseau kar'ouest

L'étude de modernisation du réseau kar'ouest a été revisitée en 2013 au regard des nouvelles orientations du réseau interurbain Car jaune dont la mise en œuvre est envisagée pour 2014.

Des adaptations de lignes ont été proposées sur les communes de Saint-Paul (Chemins Ibar et Saulnier), de Saint-Leu (Chemins Duguet, Mutel, des Badamiers, Banoirs et la ZAC Portail), de La Possession (Zac Moulin Joli) et à Trois-Bassins (Chemin Blanchard).

Une navette gratuite desservant le centre-ville de Saint-Paul les jours de marché a été proposée aux usagers.

### Optimiser le réseau urbain

Acquisitions de nouveaux véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Arrêts de bus : près de 90% des 1 731 arrêts de bus ont déjà été réaménagés, dont 152 arrêts en 2013.

Mise à disposition d'un local destiné à la vente et à l'information du réseau kar'ouest sur la commune de La Possession.

### Améliorer la qualité de service

Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs : l'année 2013 a vu aboutir le déploiement d'un dispositif de gestion des flux de bus en temps réel à partir d'un suivi GPS. L'équipement de l'ensemble de la flotte (130 véhicules) a été réalisé.

Bonus-malus : la démarche qualité a généré un bonus de + 210 000€ pour l'exploitant SEMTO au titre de la convention de DSP.

Lancement d'une étude sur le transport à la demande : ce nouveau service est envisagé pour mieux desservir les secteurs peu urbanisés. L'étude de faisabilité permettra de confirmer l'opportunité et de préparer une expérimentation.

### Améliorer l'image du réseau

Le réseau kar'ouest a participé à plusieurs événementiels d'envergure intercommunale :

- ◆ Carrefour de l'emploi à Saint-Paul
- ◆ Cap à l' Ouest
- ◆ Le Grand Boucan à Saint-Paul
- ◆ Leu Tempo Festival à Saint-Leu
- ◆ Kartié 3 lèt à Saint-Leu Fête du Sport à Saint-Paul
- ◆ Antenne Réunion Tour au Port
- ◆ Foire des Mascareignes au Port

Le réseau urbain a également participé à la Semaine européenne de la mobilité en septembre 2013. En 2013, l'étude concernant l'équipement de la gare routière en vidéo-surveillance a donné ses premières orientations en termes de besoin en équipement.

## EN CHIFFRES

66 lignes

134 véhicules

3.9 M€ de voyageurs

19.4 M€ de contribution du TCO

90% des arrêts de bus aménagés

soit 1 559 à fin 2013



### Développer le service de transports scolaires

#### **Optimiser les services de transports scolaires**

Les marchés de transports scolaires (10 lots) et d'accompagnement scolaires (4 lots) ont été prolongés jusqu'en juillet 2014. De nouveaux marchés (respectivement 12 et 4 lots) ont été attribués en 2013 pour un début d'exécution des prestations à partir de la rentrée 2014/2015 pour 6 ans.

La rentrée scolaire 2013/2014 a été l'occasion de réaménager certains circuits de façon à déposer les élèves à des horaires mieux adaptés (10-15 minutes avant le début des cours).

La semaine de 4,5 jours effective sur la commune de La Possession a modifié la consistance des services sur cette commune.

#### **Améliorer l'accès au service de transport**

En 2013, le TCO a pérennisé le dispositif visant à accepter dans les transports scolaires une dizaine de jeunes handicapés, scolarisés en milieu ordinaire au lycée de Trois-Bassins, en partenariat avec l'établissement spécialisé IM PRO Marie Caze.

Attribution et démarrage du marché d'acquisition et de mise en place d'un dispositif « carte sans contact » afin de mesurer la fréquentation des bus scolaires (démarrage 2013).

## EN CHIFFRES

209 circuits

209 véhicules

17 343 élèves transportés

14.7 M€ de contribution du TCO

## Prioriser la circulation des transports collectifs

### **Réaliser les itinéraires privilégiés (TCSP)**

L'itinéraire privilégié de la rue Saint-Louis, inauguré en août 2012, s'est vu apporter des mesures correctives mi 2013 pour optimiser son fonctionnement.

Les projets "avenue du 20 Décembre 1848" au Port, et "RNIE" ont été poursuivis (phases réglementaires, AVP, DCE).

Des demandes de financement ont été formulées auprès du programme opérationnel européen et auprès de l'Etat (appel à projets Grenelle 3).

Enfin, des consultations (maîtrise d'œuvre et AMO) pour le lancement en 2014 de nouvelles opérations d'itinéraires privilégiés ont été préparées en 2013.

Fiabiliser les temps de parcours

Le recours au GPS au service d'une plus grande régularité des bus scolaires.

La poursuite du déploiement SAE (système d'aide à l'exploitation) sur le réseau kar'ouest pour améliorer la régularité des véhicules (suivi GPS en temps réel).

### **Développer l'intermodalité entre les réseaux de l'île**

Assurer la cohérence du système global de transports collectifs

Des échanges avec le réseau Car jaune ont eu lieu en 2013 dans le cadre du nouveau Plan départemental de transport. Les autorités organisatrices de transport ont créé en 2013 le syndicat mixte de transports de La Réunion (SMTR).

Ses missions principales :

- ◆ Coordonner les services organisés par les autorités organisatrices membres,
- ◆ Mettre en place un système d'information à l'intention des usagers
- ◆ Mettre en place un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

### **Organiser l'intermodalité entre les réseaux**

Des échanges ont également eu lieu entre les autorités organisatrices de transport dans le domaine des tarifications intermodales.



Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer

### **Rendre accessible le réseau**

Poursuite du programme avec mise en accessibilité des supports d'information, du site internet, des agences commerciales, de nouveaux bus accessibles, formation des personnels de conduite, etc.

Par ailleurs, la gratuité du réseau kar'ouest pour les personnes à mobilité réduite a été mise en place depuis le 26 août 2013.

### **Développer le service TPMR**

Le service de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) est effectif depuis le 26 août 2013. Ce nouveau réseau appelé kar'ouest Mouv est exploité par la SEMTD. Le nombre d'usagers répertorié est de 450 en 2013.

### **Animer la concertation autour de l'accessibilité**

La Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) ainsi que ses sous-groupes thématiques se sont réunis à plusieurs reprises en 2013.

## **Développer le recours aux modes alternatifs et rationaliser l'usage de la voiture**

Développer l'usage du vélo et de la marche à pied

### **Définir la politique vélo**

Le cercle d'échanges vélo de l'ouest s'est réuni à plusieurs reprises en 2013 et a développé des programmes d'actions.

Le Plan de déplacements urbains comportera une annexe vélo, valant actualisation du Schéma directeur intercommunal vélo.

### **Mettre en œuvre des actions et des mesures en faveur de la pratique du vélo**

Comme chaque année, 5 mini randos-vélos et une rando-vélo intercommunale ont été organisées. En 2013, 551 personnes ont ainsi participé à ces randos-vélos dont la notoriété grandit d'année en année.



### **Développer la bimodalité bus-vélo**

En termes de dispositifs d'embarquement des vélos dans les bus, divers prototypes ont été testés en 2012. Un programme de déploiement pour 2013-2014 a ainsi pu être défini.

Par ailleurs, des services vélos en gare routière ont été proposés en 2013, avec notamment un nouveau local sur la gare routière de Saint-Paul et un nouveau parc de vélos à assistance électrique en location.

### **Favoriser la marche à pied**

Le TCO a attribué plusieurs subventions aux Communes membres sur des opérations de réaménagement ou de créations de trottoirs. Environ 60% des opérations communales présentées aux contrats de PDU ont ainsi permis d'améliorer la pratique de la marche à pied sur le territoire.

## EN CHIFFRES

5 mini randos-vélos

1 rando-vélo intercommunale

551 participants

### **Offrir des services d'aide à la mobilité**

#### **Promouvoir les plans de déplacements d'entreprises**

Le TCO et l'ADEME ont accompagné une démarche Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) dans la ZAC D2000. Cette démarche a permis de mettre en place une expérimentation de navettes gratuite à destination des employés de la ZAC.

Par ailleurs, le TCO donne l'exemple en mettant en place son Plan de Déplacement Administration. Celui-ci devrait être mis en œuvre à partir de juillet 2014, et a pour objectif de réduire la part des déplacements en voitures individuelles (autosolisme) des agents du TCO pour les trajets professionnels et domicile / travail.

### **Développer le covoiturage**

Outre quelques actions internes au TCO dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, le TCO a participé à des réflexions avec les partenaires institutionnels (Région...) sur l'aménagement de parcs de covoiturage aux abords de certains échangeurs de la route des Tamarins.

## ZOOM

2.7 M€ de subventions versées en 2013

17 opérations menées

## Décliner territorialement le Plan de déplacements urbains

Inciter et aider les partenaires à mettre en œuvre le PDU

Le TCO a aidé les Communes membres à réaliser des opérations « PDU-compatibles »: aides techniques, mais aussi aides financières au travers des Contrats de PDU.

En 2013 ; 2,7 millions d'euros de "subvention PDU" ont ainsi été octroyés aux communes pour cofinancer des opérations aux objectifs compatibles avec le Plan de déplacements urbains.

## Garantir la réalisation du PDU

Une démarche d'évaluation et de révision du Plan de déplacements urbains est en cours depuis décembre 2013. Actuellement en phase diagnostic, le futur PDU vise une approbation en Conseil Communautaire en décembre 2015. Le calendrier est coordonné avec l'avancement de la démarche Ecocité et la mise en conformité du SCOT aux lois Grenelle.

# LES PERSPECTIVES

### ◆ Développer le recours aux transports collectifs

- Développer le service de transports collectifs urbains, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Un nouveau réseau kar'ouest : + 25% de fréquentation, 40% de places supplémentaires pour 2020, 33 bus supplémentaires, 20 stations de correspondance.
- Développer le service de transports scolaires en offrant un service plus performant, optimisé, avec des horaires et des temps de parcours améliorés. Moins de 45 mn de temps de parcours et 10 mn de temps d'attente maximum pour les scolaires.
- Prioriser la circulation des transports collectifs avec des temps de parcours attractif, en réorganisant (utilisation de la Route des Tamarins) et en hiérarchisant l'ensemble des lignes, et en aménageant des TCSP sur un linéaire significatif. Jusqu'à 50% de temps de parcours en moins sur les lignes Kar'ouest, 30 km de TCSP d'ici 2020.
- Assurer la cohérence du système global de transport collectif en menant une politique de mobilité conforme au développement du territoire (SCOT, PDU, correspondances avec les autres réseaux de l'île et le syndicat mixte). Un tarif d'abonnement inter-réseaux, et le projet de 5 pôles d'échanges interurbains.
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur tout le réseau de transport collectif dès 2015, conformément à la loi.

### ◆ Développer le recours aux modes alternatifs et rationaliser l'usage de la voiture

- Développer les modes alternatifs et moins polluants (itinéraires et services vélo, liaisons piétonnes, véhicules propres et développement de filières non polluantes...) : 6 bus hybrides, 3 bus électriques, 20 km de piste cyclable.
  - Offrir des services d'aide à la mobilité
- En termes de résultat, on vise des services concrets offerts à horizon 2016 au plus tard.

